



Performance

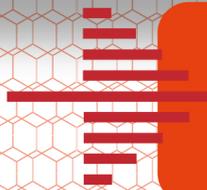
Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



OBJECTIF EMPLOI

CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL

#GrandEst
à VOUS
côtés !



Artisanat

Le présent contrat est établi

ENTRE

D'une part,

L'État représenté par le Préfet de la Région Grand Est,

La Région Grand Est représentée par le Président du Conseil régional, dûment habilité à l'effet de signer les présentes par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 15 décembre 2017.

Les Académies de Reims, Nancy-Metz et Strasbourg représentées par la Rectrice et Chancelière des Universités,

L'ONISEP Grand Est, représenté par la Déléguée régionale,

D'autre part,

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est, représentée par son Président,

Sont par ailleurs associés au contrat d'objectifs territorial

- **L'Union des Entreprises de Proximité (U2P)** du Grand Est et ses 3 confédérations relevant de l'artisanat :
 - la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD),
 - la Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Service et de Fabrication (CNAMS),
 - la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- **La Fédération Française du Bâtiment Grand Est,**
- **Pôle emploi Grand Est,**
- **AGEFIPH Grand Est**



AVANT-PROPOS

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,*
- Vu le Code de l'Artisanat,*
- Vu la sixième partie du Code du travail relative à la formation tout au long de la vie,*
- Vu l'article L214-13 du code de l'éducation, relatif au contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP),*
- Vu la loi n° 87-572 du 23 juillet 1987 relative à l'apprentissage, créant les contrats d'objectifs et l'accord national interprofessionnel du 3 juillet 1991 dans ses articles 10.1 et 10.5 définissant le rôle des branches professionnelles,*
- Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 relative à l'apprentissage, à la formation professionnelle et le décret n° 93-51 du 14 janvier 1993 relatif au contenu des contrats d'objectifs,*
- Vu la loi quinquennale n°93-1313 du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle (Article 52),*
- Vu le décret n°93-51 du 14 janvier 1993 relatif aux contrats d'objectifs pluriannuels,*
- Vu la loi n° 2009 – 1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,*
- Vu la loi n° 2014 – 288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,*
- Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,*
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,*
- Vu les Contrats de Plan État-Région 2015/2020 Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine,*
- Vu le décret du 18/02/2016 n°2016-167 portant création de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est*
- Vu le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation adopté en Assemblée Plénière du Conseil régional le 28 avril 2017,*
- Vu le Pacte de Ruralité adopté en Assemblée Plénière du Conseil régional le 28 avril 2017,*
- Vu la convention de partenariat entre Pôle emploi et la Région Grand Est, validée en Commission Permanente le 31 mars 2017, signée le 7 juin 2017*
- Vu la convention-cadre 2017-2019 Partenariale Région / AGEFIPH Grand Est, validée par la Commission Permanente le 12 décembre 2016 et signée le 14 mars 2017,*
- Vu le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles méthodologique, adopté le 6 décembre 2016 par le Conseil régional Grand Est,*
- Vu la décision de Commission Permanente du Conseil régional du 15 décembre 2017 validant la convention-cadre 2018-2020 entre Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est et la Région Grand Est*
- Vu l'avis du Comité Régional pour l'Emploi, la Formation et l'Orientation Professionnelle concernant le CPRDFOP en sa séance plénière du 05/10/2017,*
- Vu l'avis du Bureau du Comité Régional pour l'Emploi, la Formation et l'Orientation Professionnelle concernant les COT émis le 12/12/2017.*
- Vu la décision du bureau de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est du 10/04/2017 n°B009*
- Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil régional n°17 CP - 2331 du 15 décembre 2017.*

Considérant les compétences partagées des signataires et des partenaires en matière de formation, d'orientation professionnelles et d'emploi,

Considérant les enjeux majeurs de développement économique et territorial de l'Artisanat,

Considérant la volonté des signataires et des partenaires de contribuer à la recherche de complémentarité et de cohérence dans le développement des cartes des différentes voies de formation initiale et continue, en vue d'apporter des réponses équilibrées en termes de flux de formation par rapport à l'ensemble des publics et répondre aux besoins d'emplois,

Considérant l'objectif commun poursuivi par l'ensemble des signataires et des partenaires de développer l'apprentissage, d'élever les niveaux de formation et de qualification en région, d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi ainsi que le perfectionnement des actifs en emploi, dans la perspective de répondre aux enjeux de ce secteur économique,

Considérant la volonté des signataires et des partenaires de favoriser l'information, la promotion, l'orientation et l'accès aux métiers de l'Artisanat auprès des différents publics,

Considérant la nécessité d'accompagner le développement du tissu économique et plus spécifiquement les entreprises artisanales du Grand Est,

Considérant les missions de la CRMA visant au développement économique du territoire régional, à fixer les priorités en matière d'actions de formation en faveur des chefs d'entreprises exerçant une activité artisanale, de leurs conjoints collaborateurs ou associés et de leurs auxiliaires familiaux, mais aussi à participer au développement de la formation professionnelle initiale et continue en articulation avec les CMA départementales.

Il a ainsi été convenu ce qui suit.

Sommaire

AVANT-PROPOS	3
PRÉAMBULE	6
1. L'Artisanat en Grand Est	8
1.1 Portrait du secteur	8
1.1.1 Présentation du secteur économique en Grand Est	8
1.1.2 Périmètre retenu.....	8
1.2 Poids du secteur dans l'économie et l'emploi régional	9
1.3 Enjeux et principaux facteurs d'influence.....	13
2. Les priorités du partenariat en matière d'emploi et de formation	15
2.1 Priorité 1 - Diagnostics et prospective : Observer pour décider.....	15
2.1.1 Objectif 1 - Disposer d'une observation régionale actualisée, partagée et coordonnée du secteur de l'artisanat	16
2.2 Priorité 2 - La Promotion des métiers dans le secteur de l'industrie : un choix de métier éclairé.....	22
2.2.1 Objectif 1 – Les manifestations régionales au service de la promotion des métiers	23
2.2.2 Objectif 2 – Disposer de ressources et de leviers adaptés pour informer les publics	29
2.3 Priorité 3 - Formations professionnelles : un levier de compétitivité économique régionale et territoriale	36
2.3.1 Objectif 1 - Définir une offre de formations professionnelles adaptées aux ambitions partagées.....	37
2.3.2 Objectif 2 - Accompagner le maintien et la montée des compétences chez les professionnels.....	45
2.3.3 Objectif 3 - Accompagner les actions de création et de reprise d'entreprise	48
3. Suivi et évaluation	51
3.1 Comité de pilotage.....	51
3.2 Convention d'application annuelle	52
3.3 Groupes de travail techniques	52
3.4 Communication.....	52
3.5 Durée et modification	53
ANNEXES	55
Annexe 1 : Les membres de la Délégation Artisanat de la Région Grand Est.....	56
Annexe 2 : La composition des groupes de travail pour les 3 priorités du COT Métiers de l'Artisanat	57
Annexe 3 : Les professions (PCS), les métiers (ROME) et les formations des 8 familles de métiers composant le périmètre du COT.....	58
Annexe 4 : Cartographie de l'offre de formation initiale en Région Grand Est par famille de métiers.....	63
Annexe 5 : Processus d'aménagement de la carte des formations professionnelles initiales pour la Rentrée N+1 .	71
Annexe 6 : Construction de l'offre de formation professionnelle continue à destination des demandeurs d'emploi de la Région Grand Est.....	72
Annexe 7 : Plan d'actions prévisionnel 2018-2020 pour les différentes priorités.....	73

PRÉAMBULE

La Région Grand Est a fait le choix de poursuivre la démarche engagée dans les trois anciennes Régions et de mettre en place des Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) sur le nouveau périmètre régional. Habituellement, le COT est une démarche menée avec un secteur d'activité, mais la Région a souhaité enclencher une démarche innovante et ambitieuse sur le secteur économique de l'Artisanat puisqu'il représente en Région Grand Est plus de 300 000 actifs et près de 92 000 entreprises, 250 métiers (*source CRMA Grand Est*) répartis en 4 grandes branches : l'alimentation, le bâtiment, les services et la production.

Le secteur économique de l'artisanat est organisé autour des Chambres de Métiers et l'Artisanat, aujourd'hui fédérées autour de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est, des organisations professionnelles artisanales et de corporations professionnelles locales en Alsace et Moselle, issues du droit local.

Les signataires, à savoir l'État, la DIRECCTE Grand Est, les Autorités Académiques, l'ONISEP, la Région Grand Est et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est, souhaitent associer aux travaux de cette contractualisation l'U2P et ses 3 confédérations relevant de l'Artisanat ainsi que la Fédération Française du Bâtiment (FFB) du Grand Est.

Les signataires s'accordent pour que cette contractualisation, ciblant un secteur économique, ait vocation à garantir la cohérence régionale des moyens et des actions de la formation professionnelle dans les compétences et missions respectives des signataires directement liées au Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) du Grand Est qui constitue le cadre stratégique général en matière de formation et d'orientation professionnelles au niveau régional.

Ce Contrat d'Objectifs Territorial (COT) qui constitue le volet sectoriel artisanat du CPRDFOP, conduit sous le label Performance Grand Est, vise à définir pour 3 ans les enjeux partagés, les objectifs communs et les projets partenariaux pour répondre aux défis régionaux à relever en termes de promotion des métiers, et de formation professionnelle en vue d'une insertion durable dans l'emploi.

Le COT métiers de l'Artisanat est un COT « chapeau », s'attachant à répondre, d'une part, à des enjeux spécifiques des entreprises artisanales du Grand Est et, d'autre part, grâce à des actions spécifiques déclinées opérationnellement, à des enjeux de promotion des métiers et/ou de formations professionnelles par famille de métiers. Il convient de préciser que les actions menées cibleront les 4 branches qui composent l'Artisanat sauf celles faisant l'objet d'un COT métiers spécifique tels que le BTP et le Bois investis par ailleurs.

Le présent contrat a ainsi pour objet de définir les modalités de collaboration et de concertation entre les signataires afin de permettre le développement cohérent et concerté des formations, en adéquation avec les besoins des entreprises et de contribuer au développement de l'emploi qualifié en Grand Est. En termes de formation, le contrat traite de l'ensemble des voies de formation et/ou de certification relevant de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire et par apprentissage ; de la formation de professionnalisation sous contrat de travail et de la formation professionnelle continue des salariés et des demandeurs d'emploi y compris la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Les objectifs fixés par le COT seront articulés avec les schémas régionaux et notamment le SRDEII et sa déclinaison spécifique la « Délégation à l'artisanat ».

La Délégation à l'artisanat et ses 33 membres (élus régionaux et représentants des organisations professionnelles) mise en place en juin 2016 ont une double mission :

- Définition des grands enjeux majeurs du secteur qui a abouti à la définition des orientations du « Pacte régional Artisanat », fiche-action du SDREII, voté en avril 2017,
- Évolution des orientations stratégiques du Pacte régional Artisanat.

La Délégation à l'artisanat s'est appuyée pour répondre aux enjeux majeurs de ce secteur économique sur les travaux menés par les 3 groupes de travail autour des thématiques suivantes :

- Transition vers l'Artisanat de demain : accroître le développement des entreprises artisanales (GT1),
- Création/transmission/reprise des entreprises artisanales et TPE : maintenir l'activité artisanale, gage de l'équilibre territorial (GT2),
- Communication ciblée sur une marque Artisanat du Grand Est : la mise en valeur du savoir-faire d'un territoire (GT3).

En termes de méthodologie d'élaboration de ce Contrat d'Objectifs Territorial (COT), les travaux ont débuté au 2^e trimestre 2016 et ont permis de valider collectivement la définition du périmètre de la contractualisation et la méthodologie de rédaction. Les étapes clés sont les suivantes :

Mai :	Identification d'un périmètre « artisanat Grand Est » par l'OREF
Juin :	Installation de la délégation à l'Artisanat du grand Est Identification des signataires et partenaires pressentis par la Région
Juillet/Août :	Prise de contact et explication de la démarche par la Région aux interlocuteurs
Septembre :	Réunions des 3 groupes de travail de la délégation Artisanat dans le cadre du SRDEII Définition collective du périmètre du COT métiers de l'Artisanat
Octobre :	2 ^e réunion de la Délégation artisanat ; présentation démarche COT
Novembre :	1 ^{re} Réunion du comité de pilotage du COT dédiée au lancement des travaux Constitution des différents groupes de travail pour la rédaction des 3 priorités du COT

L'année 2017 est consacrée, dans un premier temps (de janvier à juin), à la mise en place des consultations et recueil des contributions par le biais des 3 groupes de travail ainsi qu'à la rédaction des priorités du COT, et dans un second temps à la validation du présent document (de septembre à décembre).

Les représentants du secteur de l'Artisanat ont été consultés lors des rendez-vous politiques appelés « consultations sectorielles » le 7 avril 2017 sur les questions suivantes : l'environnement du secteur, les besoins en compétences, l'identification des métiers les plus recherchés, la stratégie du secteur pour former en région, et les plans d'actions Orientation et Formation qui ont pu être abordés. Cet échange spécifique a permis d'alimenter les groupes de travail et la présente contractualisation pour faire du COT un véritable outil partenarial.

Les groupes de travail consacrés à la définition des enjeux partagés sur les trois priorités du COT, retenus lors du 1^{er} COPIL le 29 novembre 2016, se sont réunis physiquement entre mars et juin 2017 pour définir les axes de travail, conceptualiser et qualifier les problématiques afin de fixer collectivement les objectifs et les actions qui guideront les travaux sur la période de la contractualisation. Ces groupes de travail auront également vocation à perdurer sur toute la durée du COT (cf. titre III– Suivi et Évaluation).

Les membres de la Délégation Artisanat et la composition des différents groupes de travail du COT sont détaillés en annexe 1 et annexe 2.

1. L'Artisanat en Grand Est

1.1 Portrait du secteur

1.1.1 Présentation du secteur économique en Grand Est

Il est important de souligner que le secteur de l'artisanat n'existe pas stricto sensu dans la nomenclature INSEE.

L'artisanat est donc abordé à l'aide d'une approche « métiers », en s'appuyant sur l'observation de l'ensemble des actifs exerçant une profession relevant, partiellement ou complètement, de l'artisanat. L'analyse de l'activité artisanale porte sur l'étude de l'ensemble des actifs en emploi mettant en œuvre dans leur travail des compétences et gestes métiers relevant de l'artisanat sans nécessairement exercer leur profession au sein d'une entreprise artisanale.

Ainsi, en Grand Est, les professions artisanales représentent un poids important sur le marché de l'emploi : **12,5 % des actifs** en emploi, **soit 285 000 personnes**. La Région Grand Est qui regroupe 8,7 % des actifs en emploi de France métropolitaine totalise 9,2 % des actifs exerçant une profession artisanale (*source : Recensement population 2013*).

L'objectif que s'est fixé la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat grand Est, au titre du projet de mandature 2016-2020, est de parvenir d'ici 2020, à 350 000 actifs, en lien avec la croissance du volume d'entreprises artisanales installées.

1.1.2 Périmètre retenu

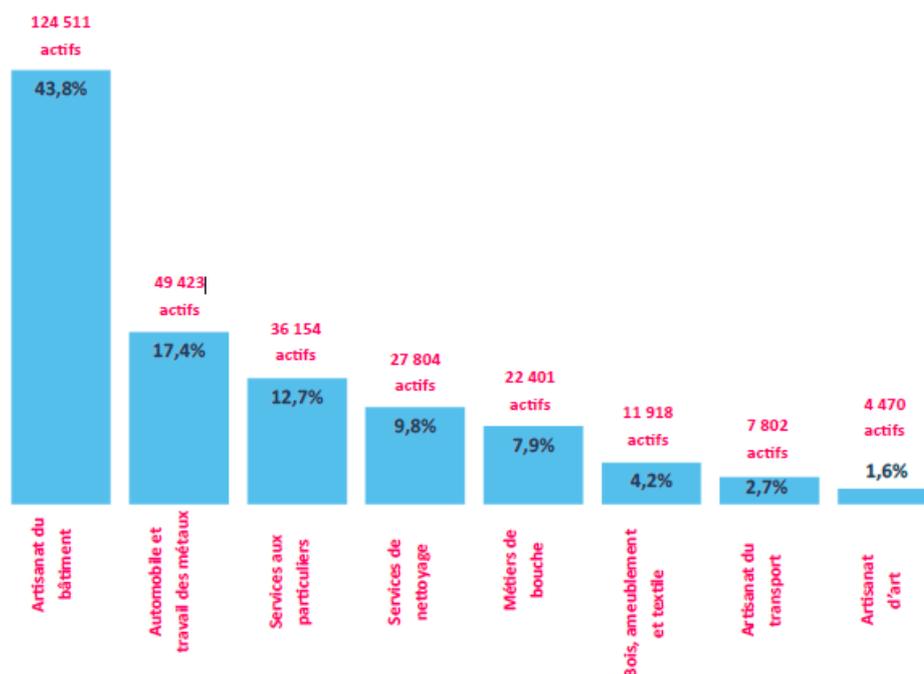
Le périmètre comprend 79 professions, recensées et validées par les signataires et partenaires, le 29 novembre 2016 lors de la 1^{re} réunion du comité de pilotage du COT, comme relevant, partiellement ou complètement, de l'artisanat en Grand Est identifiées dans 8 grandes familles de métiers :

- Ameublement et textile,
- Artisanat du bâtiment,
- Artisanat d'art - Bois,
- Automobile et travail des métaux,
- Métiers de bouche,
- Métiers du transport,
- Services de nettoyage,
- Services aux particuliers.

Les professions composant ces 8 familles de métiers sont détaillées en annexe 3 - Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) ainsi que les métiers équivalant à ces professions en annexe 4 – nomenclature du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME).

1.2 Poids du secteur dans l'économie et l'emploi régional

- L'Artisanat en Région Grand Est représente **92 143 entreprises¹** réparties dans 4 grandes branches :
 - 10 275 dans l'alimentation
 - 37 303 dans le bâtiment
 - 30 163 dans les services
 - 14 402 dans la production
- Les 285 000 actifs exercent un emploi de type artisanal, répartis dans les 8 familles de métiers



Source : Insee, Recensement de population 2013 - exploitation au lieu de résidence.

- Les caractéristiques des actifs en emploi exerçant une activité de type artisanal en Grand Est se résument comme suit :

	Professions artisanales	Toutes professions
Part de femmes	25,8%	47,1%
Part de seniors (50 ans et plus)	24,9%	27,8%
Part de jeunes (Moins de 25 ans)	15,4%	9,5%
Poids de l'apprentissage dans l'emploi	5,5%	2,0%
Part des actifs en emploi sans diplôme	26,9%	17,6%
Part de CDI	63,5%	81,9%
Part de non salariés dans l'emploi	21,4%	9,5%
Évolution des effectifs (2008-2013)	- 3,5%	- 1,8%

Source : Insee, Recensement de population 2013 - exploitation au lieu de résidence.

¹ Source : Répertoire des métiers CRMA Grand Est - Artisanat 2016-2020

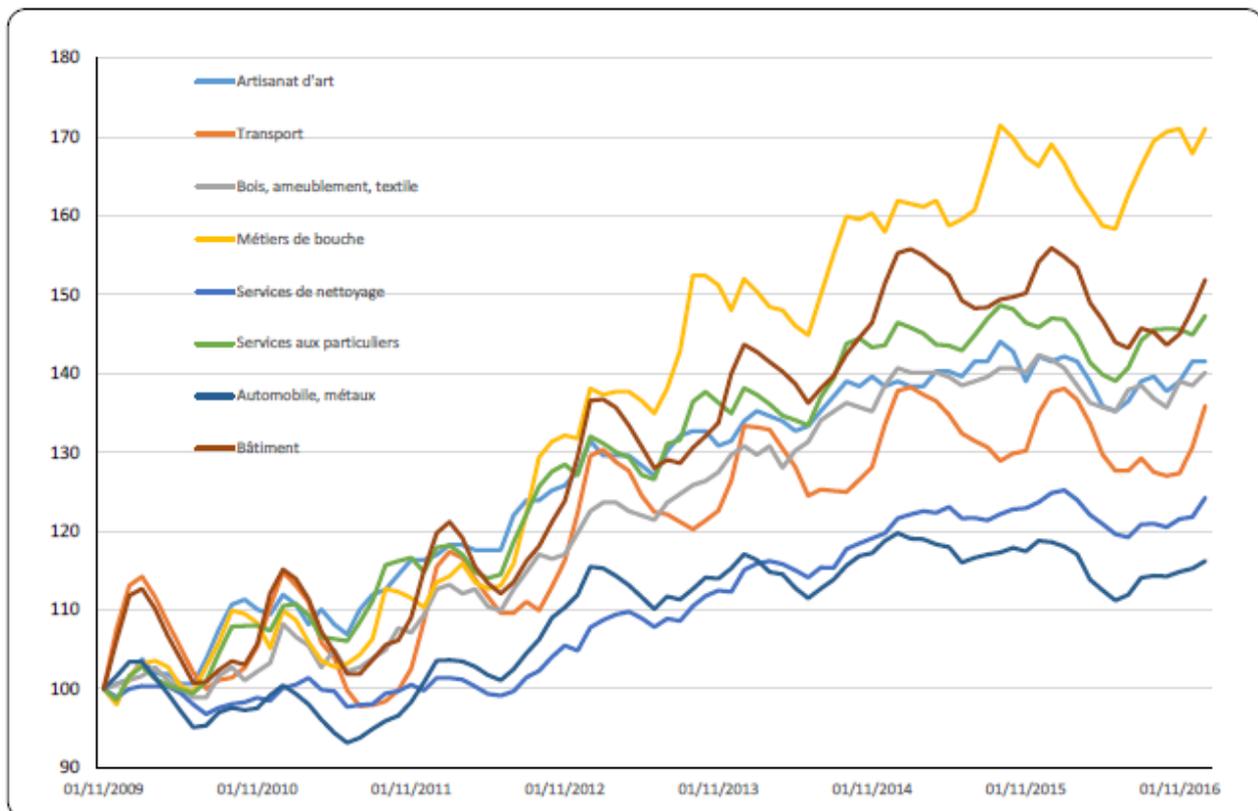
- Les 5 professions les plus représentées au sein des 8 familles de métiers sont les suivantes :

Famille de métiers	Professions	Effectifs en emploi	Poids / total actifs sur les métiers artisanaux	Evolution 2008-2013
Services de nettoyage	Nettoyeurs	27 804	9,8%	-1,7%
Artisanat du bâtiment	Ouvriers non qualifiés du second œuvre bâtiment	21 923	7,7%	-3,6%
Artisanat du bâtiment	Ouvriers non qualifiés du gros œuvre bâtiment	14 239	5,0%	-15,6%
Artisanat du bâtiment	Maçons qualifiés	11 999	4,2%	-14,3%
Métiers de bouche	Boulangers, pâtisseries, artisans boulangers	11 728	4,1%	-5,5%
Automobile, travail des métaux	Métalliers, serruriers, réparateurs méca non qualifiés	10 450	3,7%	-13,4%
Services aux particuliers	Coiffeurs salariés	9 984	3,5%	-14,3%
Automobile, travail des métaux	Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal	9 856	3,5%	-12,1%
Services aux particuliers	Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens	9 532	3,4%	+37,8%
Automobile, travail des métaux	Mécaniciens qualifiés maintenance, réparation : auto	8 396	3,0%	-11,2%
Artisanat du bâtiment	Ouvriers qualifiés d'entretien général bâtiments	8 154	2,9%	-17,4%
Artisanat du bâtiment	Électriciens qualifiés de type artisanal	7 202	2,5%	-10,9%
Bois, ameublement, textile	Ouvriers qualifiés scierie, la menuiserie et de l'ameublement	6 479	2,3%	+12,7%
Métiers de bouche	Bouchers et artisans bouchers	5 260	1,8%	-11,7%
Artisanat du transport	Ambulanciers salariés (secteur public ou privé)	4 808	1,7%	+12,1%
Automobile, travail des métaux	Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles	4 008	1,4%	+15,1%
Automobile, travail des métaux	Carrossiers d'automobiles qualifiés	3 987	1,4%	-9,9%
Métiers de bouche	Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers	3 666	1,3%	+7,4%
Services aux particuliers	Manucures, esthéticiens (salariés)	3 087	1,1%	+4,90%
Services aux particuliers	Opticiens lunetiers et audioprothésistes	2 993	1,1%	+30,50%
Services aux particuliers	Vendeurs du commerce de fleurs	2 615	0,9%	-1,60%
Bois, ameublement, textile	Tailleurs, couturières et ouvriers qualifiés, ouvriers qualifiés	2 377	0,8%	-9,5%
Artisanat du transport	Conducteurs de taxis, ambulanciers et autres artisans du transport	1 576	0,6%	-6,1%
Artisanat du transport	Conducteurs de taxi (salariés)	1 362	0,5%	+43,2%
Métiers de bouche	Charcutiers et artisans charcutiers	1 241	0,4%	-6,1%
Bois, ameublement, textile	Artisans de l'ameublement	1 185	0,4%	-5,6%
Artisanat d'art	Photographes (indépendants et salariés)	1 165	0,4%	26,3
Artisanat d'art	Autres artisans de fabrication (y.c. horlogers, matériel de précision)	1 086	0,4%	-23
Bois, ameublement, textile	Artisans de l'habillement, du textile et du cuir	979	0,3%	+17,4%
Artisanat d'art	Ouvriers d'art	849	0,3%	-16,5
Artisanat d'art	Artisans d'art	701	0,2%	+14,4%
Artisanat d'art	Ouvriers qualifiés du travail de la pierre	557	0,2%	-16,5
Métiers de bouche	Autres artisans de l'alimentation	508	0,2%	+71,3%
Artisanat du transport	Artisans déménageurs, de 0 à 9 salariés	57	0,0%	+88,5%

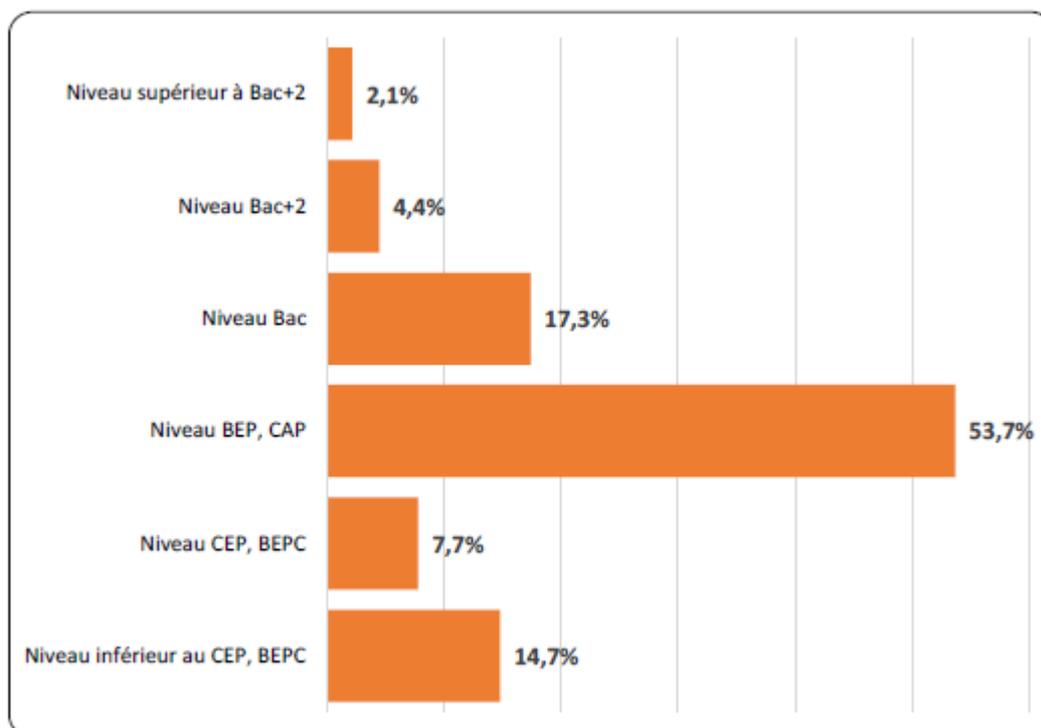
- La répartition par famille de métiers des demandeurs d'emploi inscrits sur un métier artisanal

	Nombre de DEFM	%
Artisanat du bâtiment	41 620	29,8%
Automobile et travail des métaux	25 670	18,4%
Services aux particuliers	31 170	22,3%
Services de nettoyage	23 320	16,7%
Métiers de bouche	4 310	3,1%
Bois, ameublement, textile	2 550	1,8%
Artisanat du transport	8 600	6,2%
Artisanat d'art	2 250	1,6%
TOTAL DEFM SUR METIERS ARTISANAUX	139 490	100%

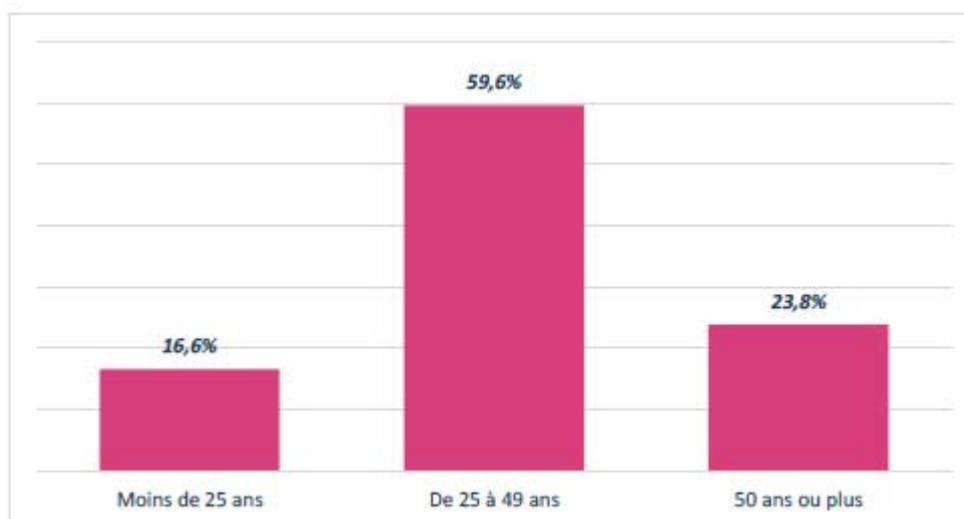
- L'évolution de la demande d'emploi pour les professions artisanales au sein des 8 familles de métiers entre novembre 2009 et novembre 2016



- La répartition de la demande d'emploi par niveau de formation pour les 8 familles de métiers



- La répartition par âge des demandeurs d'emploi inscrits sur les métiers de type artisanal (toutes familles de métiers confondues)



1.3 Enjeux et principaux facteurs d'influence

Technologiques

- Vieillesse constatée de l'outil de production ou risque notamment par manque d'investissement sur appareil de production
- Intégration/évolution de la numérisation des activités et informatisation de la production
- Développement de l'utilisation d'Internet /numérique/outil informatisé :
 - Communication : présentation du savoir-faire de l'entreprise
 - e-commerce : commercialisation des produits (vente en ligne) – se faire connaître
 - dans l'activité au quotidien (caisses enregistreuses, commande de matière première, devis, facturation ...)
- Accès à l'innovation : disparités territoriales
- Internet /numérique : accès au très haut-débit sur tout le territoire

Réglementaires

- Économie verte : prestation de service : pressing, coiffure ...
- Économie d'énergie
- Recyclage
- Normes et contraintes en matière de sécurité, qualité-hygiène, accessibilité des locaux dans les branches de la production, du bâtiment, des services et de l'alimentation,
- Durcissements des réglementations alimentaires et traçabilité des produits (métiers de bouche)
- Régimes juridiques et fiscaux (micro-sociaux) (*Auto-entrepreneuriat*)
- Loi sur la pénibilité : impact sur approche RH
- Droit du travail : ouverture les dimanches, élargissement amplitudes horaires, horaires pour apprentis, entretiens individuels, interdiction de certains travaux aux apprentis

Géopolitiques

- Localisation géographique de la Région Grand Est
- Développement de l'activité à l'international/transfrontalier
- Service de proximité : une force, mais aussi un risque de disparition
- Politiques publiques en matière d'aménagement du territoire

Économiques

- Érosion de trésorerie, difficulté d'accès au financement à court terme
- Risque d'industrialisation et perte de savoir-faire
- Impact des contraintes réglementaires sur les budgets
- Concurrence accrue :
 - des grandes –surfaces, grands groupes et leur relais en centre-ville
 - des pays étrangers
- Reprise- transmission d'entreprises, transmission des fonds commerce
- Diversification des activités : plusieurs métiers artisanaux au sein d'une entreprise artisanale
- Exigences accrues des consommateurs par rapport aux produits : immédiateté du besoin et par conséquent de la réponse
- « Tertiairisation » de l'artisanat, accroissement des tâches administratives
- Développement prestations « bas coût »
- Développement et modification des activités liées à l'essor du « prêt à consommer », au vieillissement de la population (portage repas, activité traiteur, transport de personne ...), au changement des relations clients-fournisseurs (contact, prise de rdv par mail ...)

Facteurs sociodémographiques

- Vieillesse population active (24,9 % des actifs de l'artisanat ont 50 et plus)
- Durée d'exercice d'un métier en baisse, turn-over sur certains métiers
- Manque d'attractivité des métiers auprès de la population jeune
- Migration des compétences vers le transfrontalier et les grandes enseignes
- Transmission d'entreprises : nombre croissant des cessions à venir
- Comportements « culturels » et sociaux :
 - consommation de masse, baisse panier moyen alimentaire
 - changement des modes de consommation (bio, vegan, circuits courts...)
 - recherche petit prix
 - achat via internet
 - disparition de la culture artisanale

2. Les priorités du partenariat en matière d'emploi et de formation

2.1 Priorité 1 - Diagnostics et prospective : Observer pour décider

La Délégation régionale à l'Artisanat missionnée avec la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est (CRMA), au titre de la démarche de concertation du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour alimenter les réflexions et construire le Pacte régional Artisanat Grand Est, ont défini les principaux enjeux économiques, suivants :

- Assurer la solidité financière des TPE de l'artisanat dont les besoins sont différents d'un métier à un autre
- Favoriser la transmission de ces mêmes entreprises afin de conforter une implantation territoriale la plus harmonieuse possible et ancrer les emplois dans les territoires ruraux et dans les quartiers des villes
- Accompagner la performance globale de l'artisanat et son intégration aux pratiques numériques et digitales (tant en matière de démarche commerciale que de modernisation de l'outil de production)
- Identifier et soutenir les filières d'excellence et particulièrement les Métiers d'art qui sont un moyen d'affirmer au national comme à l'international le savoir-faire régional
- Encourager et développer la pratique de l'apprentissage en vue d'assurer la relève et de maintenir le niveau de qualité des pratiques de l'artisanat

Ce Pacte régional Artisanat Grand Est propose de créer **une Observation économique de l'Artisanat Grand Est** permettant de mesurer l'activité des entreprises artisanales et d'en analyser les évolutions qui s'appuiera notamment sur l'analyse des résultats de l'enquête OPAGE (Outil de Prévision de l'Artisanat Grand Est) réalisée en 2016 permettant de mieux connaître la situation économique et sociale des entreprises artisanales et les projets en matière de développement.

Cette observation économique du secteur de l'Artisanat sera complétée et croisée avec des états des lieux et des analyses sectorielles dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial des métiers de l'Artisanat, visant plus particulièrement à analyser et anticiper les besoins en compétences/formations pour éclairer les prises de décisions croisées avec l'observation du secteur sur les aspects économiques au titre du Plan Artisanat.

C'est ainsi que la réflexion, l'élaboration et la mise en œuvre de dispositifs pertinents pour la formation professionnelle, objet de ce présent contrat, seront plus efficaces grâce à des éclairages factuels pour les prises de décision tant sur le volet économie que celui de la formation et de l'emploi.

2.1.1 Objectif 1 - Disposer d'une observation régionale actualisée, partagée et coordonnée du secteur de l'artisanat

Pour concrétiser cette priorité 1 « Diagnostic et prospective », car une telle démarche pour ce secteur d'activité n'a jamais été engagée, afin de disposer en Grand Est d'une observation régionale partagée, les signataires et leurs partenaires s'engagent à coordonner et harmoniser les travaux d'études sur le périmètre défini conjointement et à identifier de manière continue, les compétences d'aujourd'hui et de demain grâce à la prospective.

Les partenaires du COT souhaitent disposer d'un portrait précis, d'éléments factuels, du secteur de l'Artisanat tant sur les aspects économiques qu'emploi-formation déclinant les grandes familles de métiers, et pour avoir une lecture claire du secteur d'activité et de ses métiers.

Le Pacte régional Artisanat par son observation permettra de connaître l'évolution de l'économie régionale à un instant T et d'identifier ses potentiels et ses projets de développement grâce à une enquête réalisée auprès de l'ensemble des artisans (enquête OPAGE) complétée par l'analyse du répertoire des métiers et les diagnostics réalisés par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est. Cette observation constituera un baromètre économique de l'artisanat permettant d'anticiper les mutations structurelles du secteur et d'éclairer les orientations régionales sur le volet économique.

Concernant l'observation emploi-formation, objet de cette contractualisation, grâce à un diagnostic co-construit sur la base d'une mutualisation des données existantes et la production d'états des lieux, elle doit permettre de définir précisément les besoins en compétences/connaissances actuels et futurs du secteur de l'Artisanat et de ses métiers, mais aussi de faire évoluer de façon concertée l'offre de formation professionnelle grâce à une meilleure connaissance de la réalité des métiers en lien avec le tissu économique de proximité.

L'approche emploi-formation sur le secteur de l'artisanat, du fait d'une approche « métiers » ne saurait être dissociée des éléments économiques tant les facteurs d'influences impactent quasi immédiatement le tissu économique des 92 143 établissements qui est constitué à plus de 61% d'entreprises sans salarié et à 94 % de TPE de moins de 9 salariés en région Grand Est.

Les **signataires s'engagent à partager une vision commune, globale et régionale du secteur** dans les domaines de l'emploi et de la formation, afin d'agir de manière « éclairée » sur la programmation des formations du secteur, tout en tenant compte des spécificités territoriales, **sur les trois actions ci-après.**

Action 1 - Coordonner et harmoniser les travaux d'études

Constats	<p>Les signataires s'entendent sur la nécessité de pouvoir anticiper et connaître les évolutions majeures du secteur, les facteurs d'influences, pour évaluer et mesurer leurs impacts sur les besoins en formation de la profession (approches métiers et compétences). Cette étape d'observation (état des lieux complété par des données plus qualitatives) est un outil d'aide à la décision préalable à la définition d'orientations en matière de formation professionnelle.</p> <p>Les données existantes actuellement ne sont pas forcément connues de tous les partenaires et suffisamment partagées.</p>
Objectifs partagés	<ul style="list-style-type: none">• Capitaliser et mettre en commun, après recensement, tout au long de la durée du contrat, des données économiques et les données emploi-formation• Définir conjointement les indicateurs emploi-formation pertinents pour observer le secteur de l'Artisanat de façon à pouvoir les rapprocher de ceux issus de l'observation économique du Pacte régional Artisanat.• Constituer une « banque de données commune », alimentée et mise à jour par les signataires et partenaires, versée à l'OREF.
Leviers pour agir	<ul style="list-style-type: none">• Conventions de partage des données réalisées dans les délais impartis• Accessibilité partagée aux sources et aux données entre les signataires et partenaires• Capitalisation en un lieu ressource des données en articulation avec la Priorité 1 du CPRDFOP
Actions à mener	<ul style="list-style-type: none">• Identifier collectivement des sources et des données pour approfondir l'analyse• Définir les indicateurs emploi-formation pour l'observation régionale partagée• Collecter des données issues de l'observation au titre du Pacte régional Artisanat
Modalités d'évaluation retenues	<ul style="list-style-type: none">• Définition collective et partagée des indicateurs emploi-formation pour l'artisanat• Mise à disposition d'une base de données partagée et alimentée par les différents partenaires
Pilote	OREF (<i>collecte des données, analyse et synthèse</i>) et Région Grand Est (<i>coordination et animation</i>)
Partenaires associés	Service statistiques des signataires, U2P et les 3 confédérations, FFB Grand Est, Services statistiques des partenaires (Pôle emploi, AGEFIPH) ainsi que les OPCAs qui seront identifiés pour chaque famille de métiers.
1^{res} concrétisations et travaux lancés	<ul style="list-style-type: none">• Transmission à l'OREF des données de l'enquête OPAGE 2016 – avril 2017• Établissement avec les partenaires de la liste des 1ers indicateurs emploi-formation – 4^e trimestre 2017

Action 2 - Disposer d'une observation régionale partagée grâce à un état des lieux

Constats

La coordination et l'harmonisation sont un préalable afin d'agir de manière « éclairée » sur la programmation des formations du secteur. Les signataires s'entendent sur la nécessité de disposer, de partager et analyser collectivement des données spécifiques dans les domaines de l'emploi et de la formation. Ils s'accordent également sur la sacralisation de temps d'échange dédiés à l'identification des besoins en compétences afin de définir les priorités chaque année tout en tenant compte des spécificités territoriales.

Objectifs partagés

- Mutualiser les études, les diagnostics et les résultats des actions menées par les signataires et les partenaires par une mise à disposition à l'OREF
- Articuler les études emploi-formation avec les analyses sur le volet économique menées dans le cadre du Pacte régional Artisanat porté par la CRMA, de l'Etat, de l'U2P avec les 3 confédérations et les fédérations
- Partager les résultats des états des lieux réalisés sur le secteur de l'artisanat avec une approche métiers.
- Partager avec les partenaires locaux les résultats de ces travaux et notamment au sein des Comités Territoriaux de Développement des Compétences (CTDC) pour une appropriation locale

Le secteur de l'Artisanat se compose de 79 métiers regroupés en 4 branches réparties en 8 familles de métiers. Certaines familles font l'objet d'un COT métier (BTP, BOIS ...) et veilleront à décliner les priorités spécifiques aux métiers retenus dans chaque COT. L'appropriation annuelle des études se fera collégialement. Toutefois les partenaires s'entendent sur la possibilité de se rencontrer dans un groupe de travail technique par famille de métier qui réunira les représentants et les experts pour approfondir certains sujets.

Leviers pour agir

- Organiser annuellement des temps communs d'échanges et d'analyse pour partager les éléments, par grande famille, en se référant aux calendriers des programmations de l'offre de formations professionnelles de la Région et de Pôle Emploi notamment.
- Les réunions des Comités Territoriaux de Développement des Compétences (CTDC) relatives aux besoins en compétences en communiquant sur les résultats d'OPAGE et son exploitation possible via le Webreporting
- Croiser les résultats avec les analyses qualitatives des secteurs faisant l'objet d'une démarche COT : construction et bâtiment, bois ...
- Approfondir les résultats spécifiquement par famille de métiers en faisant appel à des experts

Actions à mener

- Réaliser un état des lieux emploi-formation du secteur de l'Artisanat avec une approche « métiers » et une déclinaison sur les 8 familles de métiers en début et actualisation en fin de COT
- Réaliser un état des lieux du secteur de l'Artisanat avec une approche « entreprises » avec déclinaison sur les 8 familles de métiers en début et actualisation en fin de COT
- Exploiter les résultats de l'Enquête OPAGE ; analyse par métier facilitée par le webreporting ; outil permettant la réalisation de requêtes spécifiques
- Cartographier l'offre de formation professionnelle y compris les formations de niveau supérieur de formation initiale
- Cartographier le tissu économique par grande famille de métiers sur la base du Répertoire des Métiers des CMA
- Organiser une ou plusieurs réunions d'analyse annuellement pour s'approprier les éléments pour l'adaptation de la formation professionnelle à partir du 1er trimestre 2018 et suivant, sur la durée du COT

**Modalités
d'évaluation
retenues**

- Fluidité des échanges de données
- Utilisation et exploitation des éléments de l'enquête OPAGE
- Publication des 2 états des lieux (OREF et INSEE) et actualisation la dernière année de la contractualisation en 2020
- Bilan annuel réalisé par les pilotes sur l'avancée des actions, les éventuelles difficultés rencontrées, ainsi que les pistes d'actions pour approfondir les questions soulevées en matière de formation professionnelle

Pilote

OREF (*collecte des données, analyse et synthèse*) **et Région Grand Est** (*coordination et animation*)

Partenaires associés

Signataires, U2P et les 3 confédérations, FFB Grand Est, Partenaires (Pôle emploi, AGEFIPH) ainsi que les OPCAs qui seront identifiés pour chaque famille de métiers

**1^{es} concrétisations
et états des lieux en
cours**

- Présentation des résultats de l'enquête OPAGE : 2^e trimestre 2017
- États des lieux emploi-formation du secteur de l'Artisanat avec une approche « métiers » et une déclinaison sur les 8 familles de métiers : 2^e trimestre 2017
- États de lieux du secteur de l'Artisanat avec une approche « entreprises » avec déclinaison sur les 8 familles de métiers : livraison en décembre 2017.

Action 3 - Disposer d'éléments de prospective sur les compétences d'aujourd'hui et de demain

Constats

La coordination et l'harmonisation des travaux d'études, étapes indispensables ainsi que le fait de disposer d'une observation régionale partagée sur le secteur de l'artisanat nécessitent toutefois d'être complétées par des éléments de prospectives. Les signataires s'entendent sur la nécessité de disposer d'éléments de prospectives permettant une réflexion sur les enjeux liés à l'évolution des métiers du secteur à moyen terme.

En effet, les projets en matière de **développement des entreprises** et l'accompagnement à la **performance globale** des entreprises artisanales (numérisation, développement durable, évolution de l'outil de production ...) imposent une **nécessaire montée en compétences des actifs** qu'il convient d'anticiper.

Objectifs partagés

- Identifier les enjeux de demain de l'Artisanat pour anticiper l'accompagnement de l'évolution des métiers et ainsi soutenir la pérennisation de l'économie de proximité confrontée notamment à une très importante problématique de reprise au regard de la pyramide des âges des artisans
- Partager avec les partenaires locaux les résultats de ces éléments de prospective et notamment au sein des Comités Territoriaux de Développement des Compétences (CTDC) pour une appropriation locale en vue d'une intégration dans les plans d'actions de formation.

Actions à mener

- Temps communs d'échanges et d'analyse pour identifier les facteurs d'influences engendrant un changement, une mutation, ceux conduisant à une inertie du secteur et /ou ses métiers
- Réunions spécifiques pour analyser qualitativement et par grande famille de métiers (métiers artisanaux du bâtiment, automobile et travail des métaux, services aux particuliers, service de nettoyage, Métiers de bouche, bois-ameublement et textile, Artisanat du transport, artisanat d'art), l'état des lieux emploi-formation réalisé (*cf. point 1.2*)
- Appropriation des éléments de prospective issus de l'enquête OPAGE et de l'observation menée au titre du Pacte régional Artisanat
- Veille sur les publications diverses plus générales mentionnant le secteur de l'Artisanat (ISM, U2P, Banque de France, OREF, INSEE, ...)
- Partager les éléments en cas de changements notables en termes de facteurs d'influences

Modalités d'évaluation retenues

- Fluidité des échanges de données
- Qualité des apports fournis à cet effet
- Utilisation et exploitation des éléments de l'enquête OPAGE
- Publication de la note de conjoncture
- Finesse de l'identification des éléments de prospective permettant l'adaptation de l'offre de formations professionnelles futures

Pilote

OREF (*collecte des données, analyse et synthèse*) et **Région Grand Est** (*coordination et animation*)

Partenaires associés

Signataires, U2P et les 3 confédérations, FFB Grand Est, Partenaires (Pôle emploi, AGEFIPH) ainsi que les OPCAs qui seront identifiés pour chaque famille de métiers

**1^{es} concrétisations
et production en
cours**

- Réunion d'analyse par famille de métiers pour identifier les impacts et construire les éléments de prospective : 3^e trimestre 2017
- Note de conjoncture intégrant les éléments issus de l'observation économique du secteur de l'Artisanat et permettant, ainsi, de disposer d'éléments de prospective : 1^{er} trimestre 2018.

2.2 Priorité 2 - La Promotion des métiers dans le secteur de l'industrie : un choix de métier éclairé

Constat d'une méconnaissance des métiers de l'Artisanat

- Secteur professionnel au mieux mal connu (absence de maîtrise des réalités, manque de visibilité de la diversité des métiers), au pire mal perçu par les publics en orientation ou en reconversion professionnelle,
- Représentations erronées ou partielles des conditions d'exercice d'un certain nombre de métiers,

combiné à un déficit d'image du secteur... engendrant une faible attractivité des métiers

... malgré des perspectives d'emploi à court et moyen terme

- Un défi majeur : le renouvellement des générations d'artisans et un objectif de création d'emplois, à horizon 2020 de 50 000 emplois dans le Grand Est² pour compenser, les départs à la retraite, des emplois actuellement occupés
- Une économie de proximité à consolider au regard des éléments suivants : le vieillissement de la population, l'évolution des modes de consommation ...

L'artisanat et ses 79 métiers en région Grand Est : **un secteur d'avenir offrant de nombreuses possibilités** d'emplois et carrières.

Les acteurs de l'orientation et de l'insertion œuvrent pour améliorer l'image de l'Artisanat, l'attractivité de ses métiers et la promotion des formations toutes voies confondues. Force est de constater que ces efforts demeurent insuffisants pour répondre à la demande des entreprises et pour amener le public vers les métiers porteurs d'emplois.

Les membres du comité de pilotage COT métiers de l'Artisanat s'engagent dans le soutien de **deux objectifs régionaux** répondant à des besoins partagés par les signataires présentés ci-après. Par ailleurs, pour cette priorité, ils conviennent que des groupes de travail technique dédiés pourront être constitués pour la mise en œuvre opérationnelle des actions.

² Source : CRMA stratégie 2016-2020

2.2.1 Objectif 1 – Les manifestations régionales au service de la promotion des métiers

Action 1 - Organiser annuellement 1 ou 2 manifestation(s) régionale(s) de manière concertée et anticipée en N+1 pour la promotion des métiers à l'échelle du Grand Est

Constats

Les signataires s'entendent au préalable et retiennent les postulats ci-après pour garantir le succès et l'efficacité de l'opération :

- l'évènement régional annuel sera identifié avec anticipation et en cohérence/articulation avec les initiatives territoriales et locales,
- les publics-cibles seront identifiés précisément pour permettre la préparation des publics et des intervenants en amont
- un affichage en amont de l'évènement annuel et notamment sur le « portail de l'orientation » permettra une planification et une mobilisation des acteurs du SPRO
- une communication concertée sur l'évènement avec une mobilisation des moyens de l'ensemble des partenaires pour la réussite de l'opération
- une exploitation a posteriori de la manifestation auprès des publics et des intervenants

Objectifs partagés

- Faire découvrir les métiers de l'artisanat en travaillant la représentation des métiers et ainsi « briser » les images erronées qui perdurent
- S'appuyer sur les éléments de diagnostics régionaux emploi-formation, les données économiques et les enquêtes auprès des artisans porteurs, pour identifier les métiers à promouvoir spécifiquement, car porteur d'enjeux pour le développement de la formation professionnelle dont l'apprentissage
- Définir le (les) type(s) d'évènement approprié(s) : forum, salon, portes ouvertes..., en s'appuyant sur l'état des lieux des opérations existantes, pour valoriser les spécificités et la dynamique de l'Artisanat et ses métiers
- Choisir collectivement le ou les évènement(s) le(s) plus pertinent(s) afin de sensibiliser un large public

Actions à mener

- Afficher de façon anticipée et visible l'évènement en l'inscrivant comme tous les autres évènements régionaux, sur le portail régional ainsi que sur le site des signataires et partenaires
- Informer les acteurs de l'orientation en précisant les objectifs de cet (ces) évènement(s)
- Communiquer auprès de tous les publics potentiels en recherche d'orientation ou en reconversion (jeunes ou adultes) ainsi que leurs parents grâce à un message dynamique et des supports diversifiés
- Disposer d'une vision collective de l'ensemble des évènements régionaux territoriaux annuels
- Mutualiser les moyens mobilisés, identifiés préalablement, par chaque partenaire pour la réussite de cette manifestation (moyens matériels mis à disposition, équipe pédagogique, outils de communication, kit pédagogique ...).

Leviers pour agir

- Le portail régional de l'orientation et l'agenda de l'orientation
- Le nouveau cahier des charges régional de soutien par la Région des actions de promotion et de meilleure connaissance des métiers
- Le programme régional et les programmes territoriaux de promotion des métiers
- La convention régionale de financement ONISEP / Région
- Le site web de l'ONISEP
- Le portefeuille numérique des compétences Lorfolio Grand Est

- Le pôle stage de l'Éducation nationale
- Le prix régional pour l'égalité et la mixité Grand Est
- La convention de partenariat avec l'AGEFIPH Grand Est 2017-2019 et ses conventions d'application annuelle...

Livrables annuels attendus

- Un état des lieux des actions, manifestations récurrentes ou non, sur le Grand Est organisées par les partenaires et celles auxquelles ils participent sous le sigle Artisanat
- Une ou des manifestation(s) de promotion des métiers pour l'artisanat à l'échelle du Grand Est, en cohérence avec les programmes territoriaux d'actions de promotion et de meilleure connaissance des métiers coordonnés par les agences territoriales.
- L'intégration des données sur le secteur de l'artisanat dans les programmes de professionnalisation des acteurs de la formation, de l'orientation et de l'insertion avec des temps dédiés : journées d'informations, sensibilisation, formation, échanges sur les pratiques (programmes portés par la Région)

Modalités d'évaluation retenues

- Nombre de visiteurs en observant la typologie des publics accueillis sur ces temps forts,
- Nombre d'établissements scolaires mobilisés pour les événements
- Implication des différents acteurs et outils mobilisés
- Enquête de satisfaction à l'issue des manifestations auprès des différents acteurs (jeunes, établissements, professionnels ...)
- Bilan global des manifestations (points forts, points d'amélioration) pour permettre la définition du format de la prochaine édition
- Augmentation des entrées en apprentissage dans l'artisanat

Pilote

Région Grand Est - service Orientation tout au long de la vie et accompagnement des publics de la DEFOP

Partenaires associés

Signataires, Partenaires et CMA départementales

1^{res} concrétisations

- La Fête de l'Artisanat en Alsace : 29 septembre au 2 octobre 2017
- Le village des métiers de l'Artisanat lors de la Foire de Châlons-en-Champagne du 1^{er} au 11 septembre 2017
- Les prix « métiers d'Art » déployés à l'échelle du Grand Est dès la rentrée 2017

Action 2 - Les sélections régionales des Olympiades des métiers : un outil de promotion des métiers de l'Artisanat

Constats

Les Olympiades des métiers, une compétition de haut niveau où les jeunes professionnels de moins de 23 ans, apprentis, compagnons, lycéens, stagiaires ou salariés, mesurent leurs savoir-faire.

C'est l'occasion pour ces jeunes de valoriser leur savoir-faire dans le métier qu'ils ont choisi d'apprendre ou qu'ils exercent et de faire découvrir au public une grande diversité de métiers.

Lors des sélections nationales qui se sont déroulées à Strasbourg en 2015, plus de 10 000 scolaires ont été accompagnés sur des parcours « découverte des métiers », préalablement préparés avant de se rendre aux Olympiades des métiers. Les signataires et les partenaires du COT métiers de l'artisanat s'engagent à **s'appuyer encore davantage sur les épreuves de sélection régionale des Olympiades des métiers** pour en faire un véritable outil de promotion des métiers de l'Artisanat en région Grand Est.

Les sélections régionales des **Olympiades des métiers** seront l'occasion de montrer les métiers de l'artisanat en concours, mais aussi un temps fort de promotion des métiers hors compétition dont certains sont répertoriés dans la liste des métiers d'Art. Cet événement constituera également un levier pour promouvoir davantage la mixité des métiers.

Par ailleurs, le volet handicap avec le concours Abylimpic (Olympiades des métiers pour un public en situation de handicap, uniquement au niveau des épreuves nationales) peut être valorisé lors des sélections régionales.

Objectifs partagés

- Communiquer sur cet autre événement de démonstration du geste professionnel et de visibilité des métiers de l'artisanat auprès des acteurs de l'insertion, des publics et plus généralement du grand public
- Identifier et mettre en visibilité des métiers hors concours lors des sélections régionales
- Mobiliser les **établissements concernés** pour les métiers hors concours retenus **et les équipes pédagogiques** (CFA, lycées professionnels, collèges ...)

Actions à mener

- Communiquer auprès de tous les publics potentiels en orientation/reconversion (jeunes ou adultes) ainsi que leurs parents grâce à un message dynamique sur cet autre événement-vitrine des métiers de l'artisanat
- Définir et choisir les métiers hors concours présentés lors des sélections régionales
- Accompagner les équipes missionnées, par la constitution d'un groupe de travail technique chargé de la réalisation de la « mise en vitrine des métiers hors concours », lors de l'organisation matérielle des sélections régionales des olympiades des métiers
- Mobiliser et outiller les artisans « ambassadeurs » des différentes familles de métier de l'Artisanat

Leviers pour agir

- Le portail régional de l'orientation et l'agenda de l'orientation
- La communication institutionnelle relative aux Olympiades des métiers du « WorldSkills France » et du Comité Français des Olympiades des Métiers (COFOM)
- L'implication des CFA et des fédérations pour la préparation des « compétiteurs »
- L'accompagnement matériel de la Région Grand Est, de la CRMA et des Professions

Livrables attendus

- Démonstration de métiers de l'artisanat hors concours lors des sélections régionales des Olympiades des métiers en tant que vitrine des métiers de l'artisanat au-delà des métiers en concours en élargissant à des métiers
- Mobilisation d'autres publics (demandeurs d'emploi, jeunes de missions locales, personne en reconversion) pour découvrir les métiers lors des sélections régionales des Olympiades des métiers

Modalités d'évaluation retenues

- Nombre de métiers-vitrine
- Nombre d'établissements mobilisés pour les événements
- Nombre de jeunes accompagnés par les établissements pour découvrir les métiers
- Nombre de personnes venues à ces sélections, dont celles en reconversion
- Enquête de satisfaction à l'issue auprès des différents publics et acteurs (jeunes, établissements, professionnels ...)
- Retour d'intervention des artisans « ambassadeurs » associés

Pilote

Région Grand Est et plus spécifiquement le service Orientation tout au long de la vie et accompagnement des publics de la DEFOP en appui aux équipes mobilisées pour l'organisation des sélections régionales des Olympiades.

Partenaires associés

Signataires et Partenaires, CMA départementales, Établissements concernés par les métiers hors concours

1^{er} action entreprise

Préparation des sélections régionales des Olympiades des métiers en mars-avril 2018 sur 15 sites en Région grand Est dont 6 orientés métiers de l'Artisanat avec la présentation de métiers « vitrine » hors concours en septembre 2017.

Action 3 - Préparer et mobiliser les publics en amont de leur venue aux manifestations régionales

Contexte

Faire découvrir les métiers de l'Artisanat au travers **des démonstrations du savoir-faire des professionnels** nécessite en amont de préparer les publics pour leur venue aux manifestations organisées à l'échelle du Grand Est en veillant à adapter la communication à chaque type de public.

Objectifs partagés

- Préparer préalablement les publics afin de leur présenter ce que sont réellement les métiers de l'Artisanat, les possibilités en termes de carrière pour susciter des vocations,
- Briser les images et les représentations erronées des métiers, valoriser le panel des métiers et la dynamique du secteur ainsi que l'ancrage local.

Actions à mener

- Élaborer et diffuser des supports adéquats et actualisés en amont
- Mobiliser les établissements et les équipes pédagogiques (CFA, lycées professionnels, collèges, lycées ...) pour amener des publics vers les événements dédiés à la promotion des métiers de l'artisanat et les former à l'utilisation des outils
- Préparer les publics afin qu'ils se rendent aux événements dédiés dans le but d'observer les spécificités des métiers, avec des objectifs précis (découvrir les métiers, rencontrer des professionnels afin de consolider leur choix d'orientation/reconversion)
- Faciliter la venue aux manifestations régionales des publics notamment les collégiens en recherche d'orientation professionnelle en organisant logistiquement les déplacements, le cas échéant.
- Organiser un temps d'échange avec les publics après leur déplacement et ainsi poursuivre l'accompagnement des projets pour une exploitation en aval.

Leviers pour agir

- **Outil « folio »** mis en place par l'Éducation Nationale : <http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Folios/Folios-au-service-de-tous-les-parcours-educatifs>
- Le kit pédagogique de l'**ONISEP** dédié à l'artisanat, constitué de séquences pédagogiques de découverte du secteur, de vidéo métiers et de formation, d'infographie et de plaquettes d'information
- Le futur salon virtuel de l'ONISEP permettant des tchats avec les professionnels, des visites d'entreprises via Skype, accès à une vidéothèque construite en partenariat avec les professionnels de l'Artisanat
- Le site du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA) faisant découvrir les 250 métiers de l'Artisanat : « choisirartisanat.fr » et « Artisanat.info » et leurs équivalents sur les réseaux sociaux
- Les sites des chambres de métiers et l'artisanat départemental et les spécificités de l'artisanat local ainsi que les outils et plaquettes de l'U2P et des confédérations relevant de l'artisanat (CAPEB, CNAMS et CNAMS)
- Les webdocumentaires sur Internet réalisés par les filières professionnelles dans le Grand Est (www.lesmetiersdubois68.fr, www.electriciendemain.com, www.installateurdemain.com)
- Les applications mobiles de promotion métiers réalisées par les filières professionnelles et/ou l'APCMA (installateur demain, viztonjob...)

Livrables attendus

- Kit à disposition des établissements scolaires, des équipes pédagogiques et des conseillers pour les publics en reconversion... en vue de les accompagner en amont des manifestations, pendant la visite ainsi qu'en aval,
- Disposer d'une stratégie de communication partenariale de promotion des métiers de l'artisanat.

Modalités d'évaluation retenues

- Nombre d'établissements et conseillers outillés par l'ONISEP et l'ensemble des partenaires,
- Enquête de satisfaction à l'issue auprès des différents publics et acteurs (jeunes, établissements, professionnels...).

Pilote

Région Grand Est et plus spécifiquement le service Orientation tout au long de la vie et accompagnement des publics de la DEFOP en appui de l'ONISEP

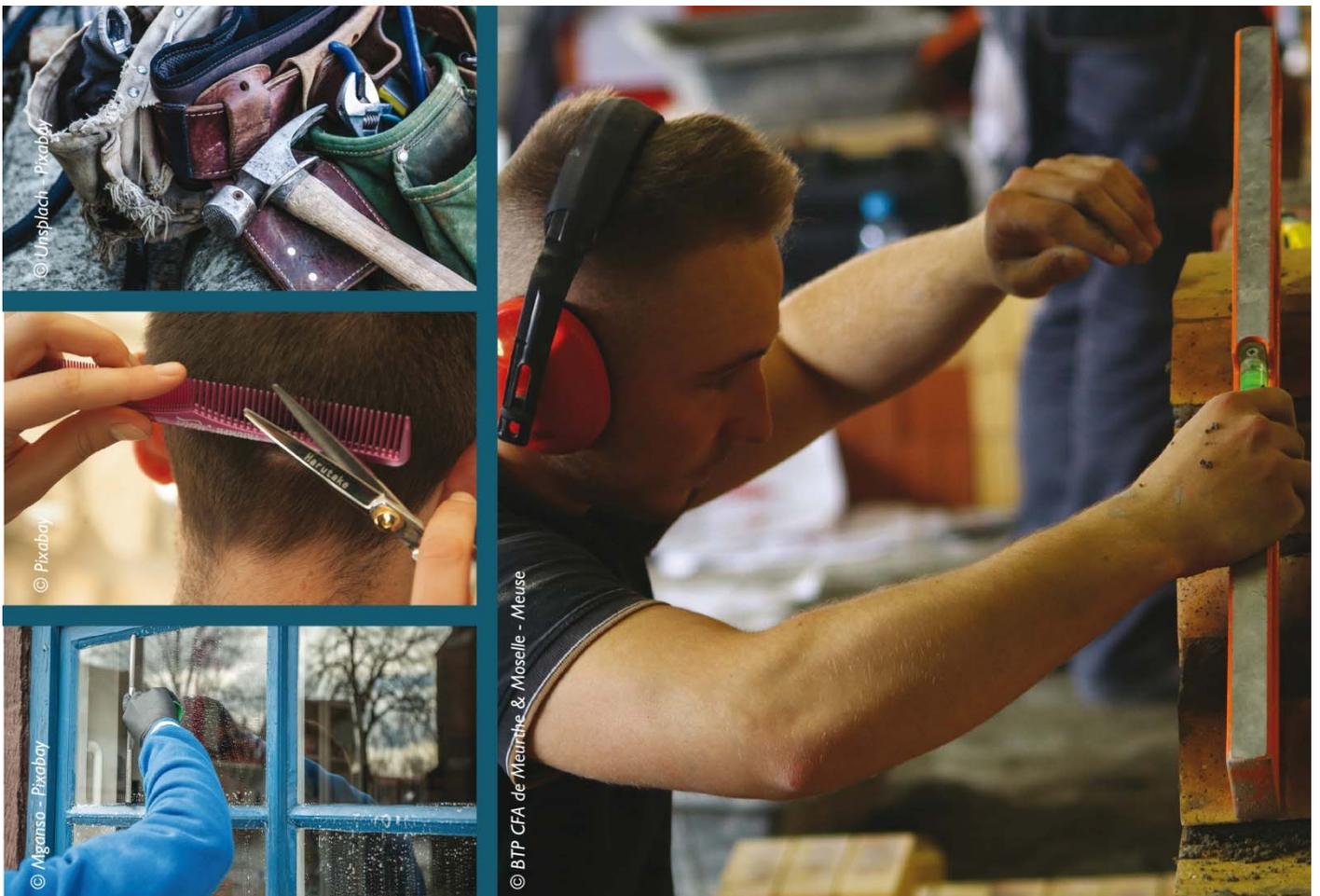
Partenaires associés

Signataires et Partenaires, CMA départementales, Établissements concernés

2.2.2 Objectif 2 – Disposer de ressources et de leviers adaptés pour informer les publics

L'ambition partagée consiste à disposer de ressources-relais, de supports de communication réalistes, dynamiques, valorisant pour les métiers tout en favorisant l'égalité femmes-hommes et la mixité. Ainsi, les signataires et les partenaires s'accordent sur la nécessité :

- de disposer, de partager voire de concevoir des outils d'information actualisés en phase avec l'évolution des métiers et leurs conditions d'exercice,
- la constitution d'un réseau d'ambassadeurs des métiers de l'artisanat en Grand Est actif et mobilisable
- de renforcer la connaissance des acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) sur secteur de l'artisanat grâce à la professionnalisation.



Action 1 - Disposer d'outils d'information actualisés - réactualisés

Objectifs partagés

- Proposer des supports de communication réalistes, dynamiques, valorisants pour les métiers et qui participent à la mixité
- Faire découvrir les métiers du secteur en général, les métiers porteurs d'emploi au travers d'outils lisibles et des canaux de communication variés adaptés aux différentes cibles
- Favoriser l'appétence pour une formation puis/ou un emploi dans le secteur grâce à un argumentaire adapté à chaque type de public ciblé
- Valoriser les spécificités de l'artisanat, les aspects dynamiques du secteur et les voies d'accès aux métiers

Actions à mener

- Réaliser un état des lieux des outils d'information existants sur l'Artisanat : plaquettes, fiches-métiers, fiches-secteur d'activité, supports vidéo, sites internet...
- Définir de façon concertée les outils pertinents pour informer et préparer les publics dans leur orientation et/ou leur parcours
- Actualiser/adapter les outils ou en concevoir de nouveaux, le cas échéant, en veillant à adapter le message selon la cible et l'utilisation du support
- Diffuser largement les supports à l'ensemble des acteurs de l'orientation et de l'insertion et les sites ressources spécifiques à l'artisanat

Leviers pour agir

- La convention Région/ONISEP Grand Est avec un kit pédagogique de promotion des métiers et la possibilité d'organiser des salons virtuels.
- La mise à disposition des outils d'information entre partenaires du COT métiers de l'Artisanat avec « accord d'utilisation » selon une charte de partenariat y compris pour les événements territoriaux, si besoin
- Les personnes ressources au sein des structures partenaires du COT, personnes-relais mobilisables pour se doter des informations complémentaires

Livrables attendus

- Des outils d'information actualisés – réactualisés, déclinés par famille de métiers,
- Actualisation des informations dont disposent les réseaux et acteurs de l'orientation
- Possibilité de donner une information utile et actualisée aux différents publics sur les voies de formation conduisant aux métiers de l'artisanat

Modalités d'évaluation retenues

- Qualité du travail partenarial pour disposer d'outils adaptés-actualisés pour l'artisanat
- Respect des échéances pour la réalisation de l'état des lieux des outils, la définition des outils de promotion concertés
- Efficacité de la communication avec les acteurs du SPRO et les acteurs de l'orientation et de l'insertion

Pilote

Région Grand Est et plus spécifiquement le service Orientation tout au long de la vie et accompagnement des publics de la DEFOP en appui de l'ONISEP

Partenaires associés

Signataires et Partenaires, CMA départementales,

1^{re} concrétisation

Depuis le lancement des travaux du COT métiers de l'Artisanat, présentation des outils de promotion des métiers de la CRMA – le site FNPCA « les 250 métiers de l'Artisanat » en septembre 2017

Action 2 - Constituer un réseau « d'ambassadeurs de l'artisanat »

Constats

L'ensemble des partenaires s'entendent sur le fait qu'une bonne orientation, quel que soit le public, doit s'appuyer sur une connaissance et une présentation réelle, actualisée et avérée des secteurs d'activité, des filières et des métiers. La mise en place d'outils d'informations actualisés pour modifier les images et les représentations qu'ont les jeunes et les demandeurs d'emploi des métiers, nécessite d'être complétée par des témoignages. La CRMA, les CMA départementales et les professionnels-artisans souhaitent s'impliquer davantage pour faire connaître l'évolution des conditions d'exercice de leurs métiers et témoigner en mettant en avant des parcours exemplaires afin de « casser » les clichés.

Objectif partagé

Constituer et déployer sur l'ensemble du Grand Est un **réseau d'ambassadeurs de l'artisanat** pouvant apporter aux établissements scolaires, lors des manifestations régionales ou territoriales une réponse de proximité sur l'accès aux métiers et aux carrières de l'Artisanat

Actions à mener

- Constituer, par famille de métiers et idéalement par métier un réseau d'ambassadeurs composé d'artisans en exercice et leurs apprentis
- Mobiliser les artisans sur ce projet collectif du secteur de l'artisanat
- Professionnaliser les ambassadeurs de l'artisanat en leur mettant à disposition des ambassadeurs des outils comme un kit pédagogique
- Dynamiser ce réseau d'ambassadeurs-métiers pour promouvoir l'Artisanat avec une mise en relation avec les acteurs de l'insertion et de l'orientation et notamment le monde éducatif, les conseillers en évolution professionnelle...

Leviers pour agir

- Les élus des chambres de métiers et de l'artisanat du Grand Est et les membres des confédérations regroupées par branche
- Les 55 développeurs de l'apprentissage (tous secteurs d'activité confondus) chargés de promouvoir l'alternance et mettre en relation l'offre et la demande d'apprentissage en région Grand Est
- Les actions sur le Grand Est de l'association « Outil en main »
- Informer les artisans volontaires des missions attendues (promouvoir l'artisanat et ses métiers auprès des différents publics, lors de différents événements, parler des réalités d'exercice des métiers, des perspectives d'évolution de carrière...)
- Accompagner et professionnaliser des ambassadeurs-métiers sous forme de séminaires pour l'appropriation du kit pédagogique mis à disposition comprenant notamment les données clés de l'artisanat, les métiers, leurs caractéristiques, les évolutions des pratiques, les voies de formation en Grand Est, les acteurs de l'orientation et personnes-relais pour consolider le parcours de formation...
- Valoriser les artisans et les apprentis « ambassadeurs de l'Artisanat »

Livrables attendus

- Un annuaire des ambassadeurs des métiers pour l'Artisanat mobilisables, actualisé et dynamisé
- Une diffusion de l'annuaire des ambassadeurs auprès des conseillers CEP, acteurs SPRO
- Une mise en relation de ces ambassadeurs avec les acteurs SPRO
- Une participation active aux événements de promotion des métiers et aux journées de professionnalisation des acteurs, dont les membres du SPRO

**Modalités
d'évaluation
retenues**

- Nombre d'ambassadeurs volontaires
- Représentativité des métiers parmi les ambassadeurs
- Couverture géographique des ambassadeurs-métiers
- Suivi des interventions des artisans « ambassadeurs de l'Artisanat »

Pilote

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est avec les organisations professionnelles

Partenaires associés

Signataires et Partenaires, CMA départementales

1^{re} action envisagée

Disposer pour le Grand Est d'un annuaire d'ambassadeurs exhaustif ainsi que leurs apprentis pour mars 2018

Action 3 - Professionnaliser les acteurs de l'emploi, de l'orientation et de l'insertion

Constats

L'artisanat est un secteur économique au sens de l'observation statistique et de fait :

- Le secteur et ses métiers sont parfois mal connus ou mal perçus
- Les membres du SPRO, des personnes en charge de l'information et l'orientation tout comme les enseignants qui accompagnent les collégiens et les lycéens dans leur orientation (professeurs principaux de 3^e notamment) ont besoin d'informations réalistes, fiables et actualisées pour informer et conseiller

Objectifs partagés

- Mettre à disposition pour l'ensemble des acteurs de l'emploi, de l'orientation et de l'insertion « une boîte à outils », les informations sur le secteur de l'Artisanat dont ils auront besoin dans l'exercice de leurs missions.
- Leur apporter une meilleure connaissance du secteur et de ses métiers, les conditions d'exercice actuelles, les opportunités et les perspectives de carrière dont la création-reprise d'entreprise.
- Les informer plus largement sur les voies de formation, des passerelles entre métiers.

Actions à mener

- Informer les acteurs de l'orientation et de l'insertion dont les conseillers du Conseil en évolution professionnelle (CEP) sur la réalité des métiers de l'artisanat afin de disposer d'une meilleure connaissance de ce secteur économique, ses spécificités et ses métiers
- Adapter l'information aux besoins des partenaires de l'AIO (Accueil, Information, Orientation)

Une 1^{re} journée de professionnalisation en Grand Est présentera de façon plus générale le secteur économique de l'artisanat, ses familles de métier et ses enjeux avec des témoignages. Puis les actions organisées régulièrement sur la période du COT seront menées de façon progressive. Les autres journées de professionnalisation seront construites avec une déclinaison par famille de métiers en mobilisant notamment les entreprises, les ambassadeurs métiers, avec une présentation des opportunités d'emploi.

Leviers mobilisables

- Identification des attentes des acteurs de l'orientation et de l'insertion exprimées par le réseau Grand Est
- Réalisation ou adaptation de supports en guise de « boîte à outils » utilisables dans l'exercice de ses fonctions au quotidien
- Diffusion des supports de cette journée de professionnalisation auprès de l'ensemble des acteurs SPRO, dont les conseillers en évolution professionnelle
- Les actions et les missions SPRO (animation du réseau des acteurs AIO, mise en relation des acteurs avec les ambassadeurs des métiers pour l'Artisanat...)
- Diffusion des coordonnées des ambassadeurs de l'artisanat ; à contacter ultérieurement, si besoin

Livrables attendus

- Des journées de professionnalisation organisées par la Région au titre de sa mission d'animation des acteurs des SPRO et les acteurs associés en lien avec les acteurs de l'artisanat
- Une mise en relation des acteurs de l'orientation et de l'insertion avec les acteurs et les professionnels de l'artisanat

**Modalités
d'évaluation
retenues**

- Nombre de participants
- Enquête de satisfaction avec questionnaire sur les besoins complémentaires conduisant à la mise en place de nouvelles journées sur les (les) territoire(s)

Pilote

Région Grand Est et plus spécifiquement le service Orientation tout au long de la vie et accompagnement des publics de la DEFOP

Partenaires associés

Signataires et Partenaires, CMA départementales

1^{re} concrétisation

Organisation d'une journée de professionnalisation pour 25 conseillers en décembre 2017

2.3 Priorité 3 - Formations professionnelles : un levier de compétitivité économique régionale et territoriale

L'ambition est de répondre aux défis déclinés dans le CPRDFOP en les adaptant aux enjeux du secteur de l'Artisanat.

La stratégie politique « Artisanat 2016-2020 » place la formation professionnelle initiale au service du développement économique territorial et de l'aménagement du territoire avec un maintien des services. Elle réaffirme la nécessité et la volonté d'amener de nouveaux publics vers les métiers de l'artisanat ainsi que de former et accompagner les futurs dirigeants et dirigeants avant et après la création et d'accompagner la transmission-reprise des entreprises pour préserver la dynamique artisanale.

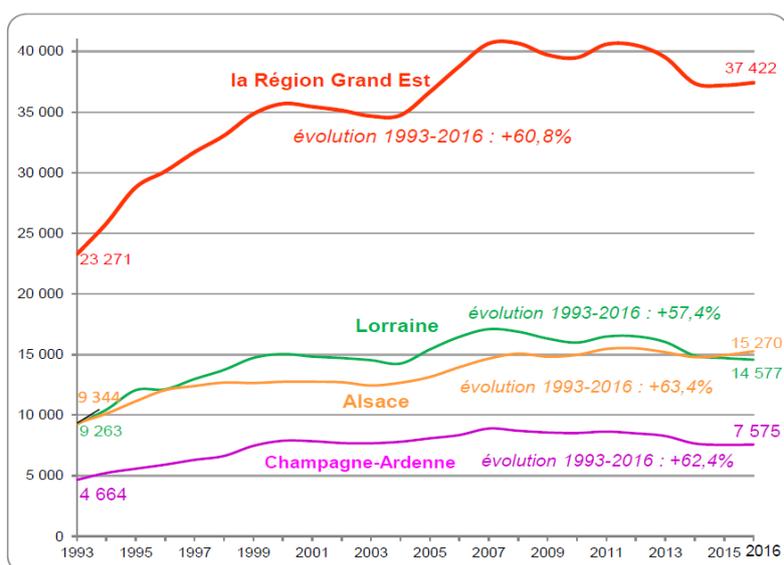
La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat souhaite un soutien à l'apprentissage, pour la structuration de l'offre, dans la mesure du possible, proposant une offre de proximité pour le niveau 5, une offre de niveau 4, à l'échelon départemental voire interdépartemental ainsi qu'une offre de niveau 3, organisée en pôle d'excellence.

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat et la Région Grand Est s'accordent pour adapter l'offre de formation aux besoins du tissu économique.

En effet, le secteur de l'Artisanat est traditionnellement attaché à l'apprentissage qui constitue pour les artisans la voie privilégiée d'acquisition d'un métier par la transmission de savoirs, de savoir-faire par les maîtres d'apprentissage.

L'Artisanat permet l'intégration de 1^{er} niveau de qualification et de fait, les formations de niveau 5 demeurent pertinentes pour l'artisanat comme diplômes d'entrée dans une filière pour l'acquisition d'un savoir-faire métier.

Toutefois, la dernière édition du tableau de bord de l'apprentissage du Grand Est³ révèle une stagnation des effectifs en apprentissage après une baisse ces dernières années malgré des opportunités d'emplois et de carrière notamment dans les entreprises artisanales, réaffirmées par la récente enquête OPAGE.



³ Source : OREF

La formation professionnelle initiale est une compétence partagée entre l'État et la Région. La politique régionale en matière d'apprentissage s'inscrit autour de grands axes forts que sont notamment la promotion de l'apprentissage en tant que voie d'excellence vers la qualification et l'emploi ; la priorité aux premiers niveaux de qualification, la mise en œuvre d'une carte des formations cohérente à l'échelle du nouveau périmètre régional et avec les besoins des entreprises et des jeunes, l'optimisation et la mutualisation des moyens financiers, matériels et immobiliers dédiés à l'apprentissage.

L'objectif commun est de **répondre aux besoins du tissu économique** par le développement des compétences et l'ingénierie de parcours. Aussi, pour atteindre cet objectif, les signataires en associant leurs partenaires s'accorderont à apporter une réponse adaptée et cohérente en formation professionnelle en s'appuyant sur les résultats des travaux issus de la priorité 1 de la présente contractualisation. Il s'agira notamment :

- d'adapter les réponses aux spécificités métiers, ou celles des territoires (urbains, ruraux...) en intégrant les problématiques associées (transport, hébergement, mobilité ...)
- de répondre aux besoins en qualification, en compétences techniques spécifiques, des actifs du secteur
- d'intégrer les approches « pôle d'excellence » et la qualité de la formation

2.3.1 Objectif 1 - Définir une offre de formations professionnelles adaptées aux ambitions partagées

L'appareil de formation initiale de la région Grand Est est globalement bien structuré avec une répartition homogène sur l'ensemble des territoires. Toutefois, il est nécessaire d'analyser les données actualisées compte tenu également des évolutions démographiques, le mouvement des populations ... afin de s'assurer que l'offre de formation professionnelle réponde toujours aux enjeux du secteur, aux besoins du tissu économique, à la mutation des métiers sur les territoires. Il est nécessaire de disposer d'éléments d'analyse et de prospective partagés avec les représentants des professionnels pour vérifier les orientations en matière de formation professionnelle.

Parmi les 285 000 actifs de l'artisanat, 15 675 sont en apprentissage soit 5,5 % (*source* : 1^{er} état des lieux sur les métiers de l'Artisanat – juin 2017)

A la Rentrée 2015, 36 278 jeunes étaient en formation pouvant potentiellement conduire à exercer une profession dans l'une des 8 familles de métiers de l'artisanat (*source* : MEN-traitement : région Grand Est, Sesimo pôles études)

L'offre de formation initiale en région Grand Est permettant l'exercice de l'un des 79 métiers de l'artisanat dans une entreprise artisanale est cartographiée en annexe 4 du présent document. Le détail par famille de métiers est détaillé dans la publication de l'OREF : <http://www.oref-alsace.org/document/les-metiers-de-lartisanat-grand-est> .

Action 1 - Identifier, analyser et adapter l'offre de formation professionnelle, initiale et continue par voie de formation et par niveau

Constats

Les différents éléments apportés par l'état des lieux de l'artisanat « approche métiers » ainsi que par une approche « entreprises » déclinés sur les 8 regroupements de famille de métiers qui composent l'Artisanat apporteront des éclairages pour adapter l'offre de formation professionnelle.

Le processus de construction et de pilotage de l'offre de formation professionnelle vise à faire évoluer cette offre de formation professionnelle sous statut scolaire, en apprentissage et en formation continue, au regard des attentes du tissu économique, de façon équilibrée, avec le souci d'accroître le niveau de compétences des actifs ainsi qu'en fonction des publics.

Objectifs partagés⁴

- Déployer une offre de formation initiale professionnelle cohérente au regard des besoins en compétences des entreprises artisanales
- Proposer une offre et des parcours de formation adaptés aux publics
- Poursuivre la mise en cohérence et la complémentarité des voies de formation et maintenir l'équilibre entre voie scolaire et apprentissage en veillant à la question de l'hébergement
- Développer l'offre de formation continue pour amener de nouveaux publics vers l'artisanat

Actions à mener

- S'approprier les états des lieux de la priorité 1 du COT, les éléments de l'enquête OPAGE et ceux de l'observation de l'Artisanat issus du Pacte régional Artisanat impactant l'offre de formation professionnelle notamment :
 - o les flux de sortants au regard des résultats de l'enquête auprès des artisans (OPAGE),
 - o les résultats de l'offre existante : taux de remplissage des formations existantes, taux d'insertion, enquête de satisfaction (apprenants/entreprises), évolution du nombre de candidatures ...
- Mise en cohérence et complémentarité des voies de formation avec un travail sur les blocs de compétences en vue d'un décloisonnement des voies, en veillant aux impacts sur les activités des établissements, sur l'accueil de publics plus âgés (jeunes en difficulté, public majeur, Travailleurs handicapés ...)
- Articuler les différents dispositifs : consolidation des choix, compétences clés, étape de validation de projet, stage pratique de découverte métiers, y compris les formations courtes de l'AGEFIPH visant à l'élaborer un projet professionnel qui tienne compte du handicap.
- Adapter l'offre de formation par voie et par niveaux
- Faire connaître les possibilités d'adaptation des parcours pour :
 - o Proposer des parcours individualisés grâce au développement de la modularisation des formations, aménagement du rythme d'enseignement, FOAD, ...
 - o Répondre à la mobilité professionnelle par l'identification des passerelles,
 - o « Capter » de nouveaux publics (public titulaire d'une formation généraliste, reconversion professionnelle, réorientation post 3^e et post Bac...) grâce à la mobilisation des outils tels que le recrutement par compétences/simulation.

⁴ Par les signataires et les partenaires pour œuvrer ensemble et plus spécifiquement pour les branches de l'artisanat n'ayant pas de COT métiers spécifiques : Alimentation, Services et Production

Leviers pour agir

- Rencontre annuelle de concertation avec tous les partenaires pour définir les priorités en matière d'adaptation de l'offre de formation pour répondre aux évolutions des besoins en compétences (qualification complète ou bloc de compétences), déclinées par famille de métiers :
 - Évolution carte des formations apprentissage et formation sous statut scolaire,
 - Développement de l'offre de formation continue en lien avec l'activité des OPCA pour une approche plus globale et réponse aux besoins en formation des adultes de plus de 30 ans.
- Les travaux de la Priorité 1 – « Disposer d'une observation régionale partagée » : les métiers impactés par la pyramide des âges, les évolutions des besoins en compétences des métiers du secteur à intégrer pour anticiper dans l'offre de formation, des métiers compatibles avec les différents handicaps...
- Les réunions des Comités Territoriaux de Développement des Compétences (CTDC) relatives à des définitions de besoins en compétences sur les territoires,
- L'évaluation des dispositifs/mesures des partenaires
- L'aménagement de l'offre de formation professionnelle initiale (apprentissage et scolaire) (annexe 5)
- L'offre de formation professionnelle continue (annexe 6)

Livrables attendus

- Une définition concertée et partagée des priorités annuelles en matière d'aménagement de l'offre de formation professionnelle grâce à l'analyse des besoins en compétences et l'offre de formation professionnelle initiale et continue (effectifs, niveau de formation, localisation, demande des entreprises sur les territoires...),
- Une offre de formation professionnelle adaptée aux publics : individualisation des parcours, rythme d'enseignement, maillage territorial...

Modalités d'évaluation retenues

- La précision des priorités et préconisations par famille de métiers pour l'aménagement de l'offre professionnelle
- L'évolution de l'offre de formation professionnelle pour s'adapter aux besoins en compétences et des publics, y compris vers le niveau supérieur
- L'évolution du nombre de personnes formées aux métiers pouvant s'exercer dans les entreprises de type artisanal,
- Augmentation du taux de remplissage des formations

Pilote

Région Grand Est - Service Politiques Contractuelles de la DEFOP en lien avec les services Apprentissage et Formation continue

Partenaires associés

Signataires et Partenaires avec l'association après identification, des OPCA concernés par les différentes familles de métiers.

1^{res} concrétisations

- Intégration dans les priorités régionales en matière de nouvelles ouvertures en apprentissage – Rentrée 2018 d'une mention complémentaire pâtisserie-boulangère
- Déploiement de l'expérimentation en formation continue à destination des demandeurs d'emploi de l'action « parcours d'insertion vers l'Artisanat » sur le territoire Grand Est avec un module « création-reprise d'entreprise ».

Action 2 - Développer l'apprentissage

Constats

La Chambre Régionale de Métiers de l'Artisanat, dans son projet politique « l'Artisanat 2016-2020 », réaffirme la nécessité d'accompagner le renouvellement des générations d'artisans, de former les professionnels de demain, en privilégiant la voie de l'apprentissage grâce à un engagement fort des professionnels avec des besoins recensés de : **6 041 intentions d'embauche en alternance en région Grand Est** pour l'ensemble des métiers de l'artisanat pour les 2 ans à venir⁵.

Les intentions d'embauche en alternance exprimées par famille de métiers se répartissent comme suit⁶ :

	Projections des embauches en alternance
SERVICE TRANSPORTS REPARATIONS AUTRES SERVICES	1 745
BATIMENT	1 954
ALIMENTATION	2 053
TRAVAIL DES METAUX	159
BOIS ET AMEUBLEMENT	21
FABRICATION TEXTILE CUIR HABILLEMENT	
AUTRES FABRICATIONS	236
Total	6 041

Les 15 premiers métiers, en nombre d'embauches exprimées, sont : coiffeur, boulanger, pâtissier, électricien, esthéticienne, vendeur, menuisier, chauffagiste, métallier, mécanicien automobile, maçon, boucher, mécanicien, serveur et fleuriste⁷.

Pourtant, les effectifs en apprentissage ont diminué dans les métiers de l'Artisanat ces 3 dernières années avec des réalités différentes selon les 8 familles de métiers⁸. Aujourd'hui il est, toutefois, nécessaire de reconquérir les publics notamment au regard de la pyramide des âges des artisans (24,9 % des actifs ont 50 ans et plus), du nombre de jeunes en formation...

Une réflexion conjointe sur les freins à l'entrée en apprentissage est nécessaire. L'apprentissage représente 5,5 % des actifs dans ce secteur alors que toutes professions confondues il représente que 2%. Par ailleurs, le développement de la qualité dans la transmission des savoirs et la sécurisation des parcours des publics sont à poursuivre.

Objectifs partagés

- Réfléchir conjointement sur les sujets d'actualité des métiers ou des territoires :
 - Sécuriser le projet d'apprentissage en amont du contrat d'apprentissage (par ex. stage, immersion...)
 - Diagnostiquer et analyser les freins au développement de l'apprentissage, les ruptures
 - Développer l'apprentissage transfrontalier
- Poursuivre le développement de la qualité en Apprentissage :
 - Améliorer les conditions d'accueil des apprenants,
 - Poursuivre et développer la qualité dans la transmission des savoirs et sécuriser les parcours,
 - Valoriser le rôle des tuteurs, des maîtres d'apprentissage, les accompagner voire les former, le cas échéant; selon le champ d'intervention de chacun en veillant aux particularités du droit local, au système retenu en lien avec les Organisations Professionnelles

⁵ Source : enquête OPAGE – projection besoins en compétences

⁶ Source : rencontre sectorielle du 7 avril – enquête OPAGE 2016

⁷ Source : rencontre sectorielle du 7 avril – enquête OPAGE 2016

⁸ 1^{er} état des lieux des métiers de l'Artisanat – OREF juin 2017

- Développer le réseau des entreprises formatrices pour augmenter le nombre de maîtres d'apprentissage et accompagner les actions de transferts de compétences, réflexion sur l'aménagement du rythme, les nouvelles technologies...

Actions à mener

- Organiser un temps d'échange par famille de métiers pour partager les difficultés avec une déclinaison par métier et chercher ensemble des solutions lorsque les interventions n'apportent pas de réponse,
- Renforcer les partenariats entre la Profession et l'Éducation Nationale y compris avec les Conseillers de l'Enseignement Technologique (CET) et communiquer davantage avec les Organisations Professionnelles pour :
 - Une meilleure connaissance mutuelle des CET par une diffusion de la liste des CET aux signataires et partenaires du COT,
 - Une meilleure connaissance partagée de la carte des formations, des diplômes et des passerelles entre voies de formation après définition de bloc commun et spécialisation, l'individualisation des parcours envisageable (cf. : priorité 3-1.2) et de la localisation des entreprises artisanales.
 - Établir une communication sur la campagne d'apprentissage plus concertée en optimisant les moyens
- Renforcer, consolider et articuler davantage les mesures pour le choix d'un métier (entretien avec un professionnel, remise à niveau, travail sur les comportements, sourcing pour développer l'alternance...) en mobilisant les dispositifs existants après les avoir recensés et en valorisant leur complémentarité pour sécuriser les parcours des publics
- Informer les entreprises sur les personnes formées afin de faciliter leur insertion professionnelle
- Étudier collectivement les places d'apprentissage non pourvues, les offres non satisfaites et mobiliser davantage les outils de mise en relation existants : plateforme relative aux places vacantes (Pôle emploi), salons virtuels « salon en ligne », site de la Région Grand Est, ...

Leviers pour agir

- Le trophée de maître d'apprentissage Grand Est
- La formation des maîtres d'apprentissage réalisée par les chambres consulaires
- L'extranet avec les offres d'apprentissage
- Les activités des Centres d'Aide à la Décision (CAD) dans les CMA départementales
- Les éléments de suivi des partenaires, dont l'U2P, les CMA départementales...
- Les actions de l'U2P auprès de l'Éducation Nationale et des entreprises (visites d'établissements)
- L'appel à projets de la Région auprès des CFA pour le développement de la qualité en apprentissage
- Les dispositifs d'accompagnement et de préparation des parcours des signataires et partenaires : stages de découverte proposés, hors temps scolaire, pilotés par la CRMA, 5 jours pour une orientation, un jour – un métier ciblant des demandeurs d'emploi, dispositifs préparatoires à la qualification de Pôle Emploi, dispositif d'accompagnement à l'alternance de l'Agefiph...
- L'action des développeurs de l'apprentissage....

Livrables attendus

- La détection de thématiques spécifiques : sécurisation des projets et parcours d'apprentissage dans l'artisanat, analyse des freins à l'apprentissage, la qualité dans la transmission des savoirs, le développement du réseau des tuteurs et leur formation... lors des réunions du groupe de travail
- L'étude collective par famille de métiers des places d'apprentissage non pourvues et des offres non satisfaites,
- Développement du nombre de tuteurs, le cas échéant la mise en place de formation
- Une offre de service préalable à l'apprentissage consolidée et complémentaire

Modalités d'évaluation retenues

- Augmentation du nombre d'apprentis
- Diminution du nombre du taux de rupture
- Augmentation du nombre de maîtres d'apprentissage
- Précisions des éléments d'éclairages apportés pour développer la qualité dans l'apprentissage
- Réalisation de la cartographie du tissu économique en précisant les entreprises artisanales sur le Grand Est en se basant sur le répertoire des métiers

Pilote

Région Grand Est - Service Politiques Contractuelles de la DEFOP en lien avec le service Apprentissage

Partenaires associés

Signataires et Partenaires avec des experts selon le sujet exploré

1^{res} concrétisations

- Financement de 55 développeurs de l'apprentissage (tous secteurs d'activité confondus) en Région Grand Est en avril 2017
- Cartographie de l'offre de formation en lien avec les secteurs de l'artisanat au 4^e trimestre 2017

Action 3 - Expérimenter, innover en vue d'articuler les parcours de formation

Constats

Pour répondre efficacement aux besoins spécifiques en compétences des entreprises, les signataires et les partenaires s'accordent à initier des expérimentations pouvant concerner l'élaboration et l'articulation des parcours, tester des approches formatives innovantes ou atypiques en matière de formation. Ils s'inscrivent activement dans cet axe expérimental en s'appuyant sur les éléments de la Priorité 1- diagnostics et prospective ainsi que sur les réflexions menées au titre du développement de l'apprentissage notamment.

Objectifs partagés

- Expérimenter et soutenir des initiatives innovantes pour amener encore davantage de public vers les métiers de l'Artisanat,
- Développer de nouvelles approches dont l'expérimentation sur le rythme d'alternance, les passerelles entre secteurs d'activités
- Utiliser le mixage de publics sur des formations spécifiques ou pour l'acquisition de blocs de compétences complémentaires,

Actions à mener

- Identifier le socle de compétences commun de spécialisation par métier en associant, des experts au groupe de travail,
- Définir les passerelles entre métiers, voies de formation en organisant des parcours « sur-mesure » prenant en compte le parcours et l'expérience antérieurs des publics dont les demandeurs d'emploi dans leur reconversion vers l'artisanat,
- Accompagner dans leur reconversion professionnelle, les demandeurs d'emploi, inscrits dans les différents ROME des familles de métiers du COT hors bâtiment, après vérification du projet et des aptitudes du public avec une forte implication de la Profession,
- Construire l'offre de formation adaptée à l'objectif de l'expérimentation en articulant les interventions,
- Développer la Validation des Acquis de l'Expérience, la consolidation des compétences.

Leviers pour agir

- Les travaux du groupe de travail en associant les personnes ressources qualifiées en s'appuyant également sur les travaux de la Priorité 3 - 1.1 et 1.2 visant à répondre aux besoins en compétences et le développement de l'apprentissage pour mener des expérimentations (besoins des artisans, une nouvelle approche formation...)
- Communication sur les passerelles auprès des professionnels de l'orientation (professionnalisation des acteurs)
- L'expertise de l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA), de l'AGEFIPH (ressource experte en matière de compensation)...
- Les dispositifs de formation mobilisables pour construire des réponses « sur-mesure » (les formations sur-mesure de la Région, le FIFE de la Région, les POE des OPCA, les Formations Complémentaires d'Initiative Locale (FCIL) de l'Éducation Nationale, les diplômes spécifiques métiers (CTM et BTM) de l'Artisanat...)

Livrables attendus

Des formations expérimentales et partenariales avec des parcours « sur-mesure » intégrant de l'innovation pédagogique, l'ingénierie de parcours, du mixage des publics... selon l'objectif défini pour chaque opération menée.

**Modalités
d'évaluation
retenues**

- Augmentation du nombre de personnes formées intégrant effectivement le secteur de l'artisanat sur la durée de la contractualisation
- Nombre d'actions expérimentales réalisées chaque année sur les familles de métiers non bénéficiaires d'un COT métiers spécifique.

Pilote

Région Grand Est - Service Politiques Contractuelles de la DEFOP en lien avec le service de la Formation continue

Partenaires associés

Signataires, Partenaires et les SIAE avec le cas échéant des experts

1^{re} concrétisation

Action expérimentale de reconversion vers l'artisanat de demandeurs d'emploi ayant une qualification de niveau 5 avec un module de sensibilisation à l'entrepreneuriat → septembre 2017

2.3.2 Objectif 2 - Accompagner le maintien et la montée des compétences chez les professionnels

Constats

Les actifs de l'Artisanat, salariés ou non-salariés, en dehors des formations obligatoires, n'engagent que peu des démarches pour s'engager dans un parcours de formation en raison notamment de la taille des entreprises artisanales, générant une difficulté à s'absenter. Pourtant les évolutions technologiques ou organisationnelles peuvent compromettre le maintien dans l'emploi de salariés qui ne sont plus suffisamment qualifiés. Ainsi les signataires et les partenaires souhaitent œuvrer collectivement pour accompagner le maintien et la montée des compétences chez les professionnels exerçant une activité artisanale.

Les dispositifs de droit commun de formation des salariés, des dirigeants ou des entreprises, les outils de gestion de compétences, les politiques de la Direccte (CEP, ADEC, EDEC) et les outils de GPEC des OPCA ont vocation à consolider les acquis de la formation initiale par des blocs de compétences et à accompagner les entreprises dans leur gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Les signataires et les partenaires confirment la nécessité d'amplifier l'accès à la formation des actifs (salariés et non-salariés) d'autant que l'enquête OPAGE réalisée en 2016 fait apparaître près de 35 000 besoins en formations courtes annuelles pour les actifs du secteur (besoins déclarés et projetés). Les formations demandées par les artisans concernent les domaines, par ordre de priorité, suivants : technique professionnelle, développement commercial, informatique et gestion.

Pourtant la CRMA constate, dans leurs contacts au quotidien, que le recours à la formation des actifs de l'artisanat est encore trop peu ancré dans les pratiques et que l'engagement dans une démarche-formation paraît complexe. En complément, les mesures ou prestations proposées ne sont pas toujours en adéquation avec les attentes des entreprises artisanales unipersonnelles ou des TPE avec peu de salariés.

Objectifs partagés

- Utiliser les moyens d'accès à la formation des professionnels grâce à une détection des besoins améliorée (priorité 1) pour renforcer les compétences des actifs
- Intégrer l'évolution des compétences des artisans et de leurs salariés face aux mutations économiques et technologiques révélée par l'étude prospective (priorité 1)
- Poursuivre la complémentarité des interventions des acteurs partenaires du COT afin d'apporter une réponse plus large aux besoins en formation des professionnels
- Promouvoir et accompagner les dispositifs de reconversion et d'évolution professionnelle complétée d'une meilleure lisibilité des interventions mobilisables
- Apporter conseil et assistance aux actifs de l'artisanat
- Faciliter la reconversion professionnelle

Actions à mener

- Réaliser un état des lieux de l'existant de l'offre de service pour les salariés et non-salariés en Grand Est
- Identifier pour chaque famille de métiers les OPCA pour faciliter des interventions concertées
- Étudier la formation des salariés et dirigeants pour en déduire des tendances sur l'évolution des métiers notamment en termes de sécurité, ou sur de « nouveaux métiers »
- Proposer une offre de formation adaptée et complémentaire entre les acteurs et l'évaluer
- Identifier les freins à l'enclenchement de la démarche de formation

- Identifier les outils mobilisables auprès des signataires et partenaires ou des experts spécifiques (conseil de la formation, FAFCEA, OPCA, U2P...)
- Promouvoir des dispositifs d'évolution professionnelle : VAE, CEP...
- Réfléchir aux solutions qui permettront aux professionnels de dégager du temps pour se former : groupement employeurs par exemple
- Sécuriser le parcours des salariés des SIAE vers les entreprises artisanales
- Accompagner les tuteurs en entreprise pour une plus grande qualité dans la transmission des savoirs
- Promouvoir le dispositif de compensation de l'AGEFIPH pour éviter la désinsertion des actifs, notamment la formation individuelle dans le cadre du maintien dans l'emploi ou autre dispositif de maintien de l'employabilité en complément des financements de l'employeur
- Développer au sein des entreprises l'information sur la formation continue, les mesures d'accompagnement à destination des TPE
- Communiquer davantage sur les moyens mobilisables par les entreprises, en précisant où trouver rapidement l'information (les sites des OPCA, de la CRMA, des CMA, de l'U2P ou des confédérations le cas échéant)
- Diffuser plus largement l'offre de service aux acteurs du SPRO et plus spécifiquement les CEP

Leviers pour agir

- L'analyse des besoins en formation exprimés et leur motif : diversification de l'activité de l'entreprise, maintien dans l'emploi et élévation des compétences, formations techniques, consolidation des compétences... réalisée au titre de la Priorité 1
- Un rapprochement et une collaboration plus étroite avec les OPCA agissant sur le secteur de l'artisanat pour une meilleure connaissance et articulation des interventions
- Les outils de la DIRECCTE (ADEC décliné par branche de l'Artisanat, Appui RH TPE-PME)
- Les outils et dispositifs de la CRMA (conseil de la formation), des CMA départementales (activité des Centre d'Aide au Choix), de l'U2P (association de conseil à la formation, travaux et réflexions de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'Artisanat), et des 3 confédérations relevant de l'Artisanat ainsi que des OPCA
- L'offre de formation des CMA départementales
- La convention de partenariat 2016-2019 entre l'AGEFIPH et la Région Grand Est
- Des temps d'échanges entre signataires et partenaires pour une meilleure connaissance des interventions respectives en vue d'une articulation des interventions facilitée et plus efficace
- Mobilisation d'experts en matière de santé et de sécurité au travail (ARACT) pour des analyses plus qualitatives sur les risques au travail tels que ceux déjà menés sur les métiers de la coiffure, la charpente-couverture, la boulangerie-pâtisserie artisanale.

Livrables attendus

- Un état des lieux de l'offre de service existante pour les actifs en Grand Est et les porteurs
- Un listing avec les outils mobilisables auprès des signataires et partenaires ou des experts spécifiques (conseil de la formation, FAFCEA, U2P...) pour diffusion
- Un document synthétique des OPCA et de leur offre de service pour chaque famille de métier, voire par métier, si possible
- Une synthèse des formations prises en charge par les OPCA des entreprises artisanales, pour avoir une vision des formations effectuées dans les entreprises souvent révélatrices de l'évolution des compétences,

- La déclinaison du Contrat d'Études Prospectives (CEP) en plan d'actions décliné par branche de l'Artisanat (ADEC), le cas échéant
- Une réponse-formation adaptée aux besoins des professionnels de l'artisanat
- L'expérimentation de formation mixant les publics demandeurs d'emploi et actifs de l'artisanat combinant les interventions des financeurs

Modalités d'évaluation retenues

- Réalisation effective des états des lieux dans la 1^{re} année du contrat
- Identification des OPCA par famille de métiers des entreprises artisanales
- Mise en place de réunions techniques pour traiter conjointement cette thématique
- Enclenchement d'un ADEC : plan d'actions concernées pour la montée en compétences des salariés et non-salariés en coordination avec tous les acteurs
- Nombre d'actions pour promouvoir les dispositifs d'évolution professionnelle réalisées
- Nombre de sollicitations auprès de l'AGEFIPH pour mobiliser les différentes mesures

Pilote

DIRECCTE

Partenaires associés

Signataires, Partenaires, CMA départementales, FAFCEA, après identification des OPCA et des FAF concernés par les différentes familles de métiers.

1^{res} concrétisations

- Co-financement de l'enquête OPAGE ⇨ décembre 2016
- Présentation par la DIRECCTE du dispositif RH TPE-PME en mai 2017

2.3.3 Objectif 3 - Accompagner les actions de création et de reprise d'entreprise

Constats

Un défi majeur pour l'avenir que doit relever le secteur de l'Artisanat porte sur la transmission de milliers d'entreprises artisanales dont les dirigeants atteignent l'âge de la retraite. L'enquête OPAGE dénombre à 2 ans 15% des artisans ayant exprimé la volonté de céder leur entreprise. Cette intention est de 18,2 % dans l'Alimentation, 16% dans le Bâtiment, 15,1 % dans les Services et 16,7 % dans la Production⁹. C'est l'une des problématiques portées dans le projet politique « Artisanat 2016-2020 afin d'éviter de voir disparaître des savoir-faire, mais aussi de nombreux emplois de proximité.

La création-reprise est un vecteur majeur de développement économique, en 2015 sur le Grand Est 29 755 entreprises ont été créées et pourtant seules 30 % de ces entreprises ont bénéficié d'un accompagnement. Or, il s'avère que les entreprises accompagnées ont un taux de pérennité supérieur à celui des entreprises non accompagnées. En 2015, le taux de pérennité des entreprises à 3 ans est de 74,2% pour le Grand Est et près d'1 entreprise sur 2 disparaît avant 5 ans¹⁰.

La Région Grand Est s'engage fortement pour la création d'entreprises. Son rôle a été affirmé par le transfert de l'État aux régions par la loi NOTRE (NACRE), qui inclut le secteur de l'artisanat.

A ce titre, l'ambition de la Région est d'impulser un véritable souffle de l'entrepreneuriat en refondant sa politique d'accompagnement à la création-reprise d'entreprises. Cette nouvelle politique vise à apporter davantage de cohérence et de lisibilité pour les porteurs de projet de la formalisation de leur projet, à des solutions de tests d'activité et d'hébergement. Trois dispositifs d'intervention votés en juin 2017 portent sur le soutien aux couveuses, aux coopératives d'activité et d'emploi et aux pépinières d'entreprises.

En complément un accompagnement de qualité, personnalisé et coordonné grâce à un réseau d'opérateurs engagés et animés sur les territoires sera proposé aux créateurs-repreneurs via le lancement opérationnel au 1^{er} janvier 2018 :

- **BE –EST Entreprendre # Parcours** (offrir un accompagnement global à la création-reprise dans une logique de parcours pour sécuriser les porteurs de projet éloignés de l'emploi et n'ayant pas accès au système bancaire classique) ;
- **BE –EST Entreprendre # Financement** (faciliter l'accès au financement bancaire grâce à la mobilisation d'outils financiers adaptés (prêt d'honneur et garantie) ;
- **BE –EST Entreprendre #Booster TPE** (offrir un appui personnalisé au développement de la jeune entreprise de – de 3 ans).

Afin d'assurer une meilleure visibilité d'écosystème de la création-reprise, l'objectif est de créer et structurer le réseau « Be-Est Entreprendre » en s'engageant autour d'une charte qualité et en accélérant la mise en réseau de proximité et synergique à l'échelle des agences territoriales de la Région.

En outre sur la base des travaux de la délégation, la Région a construit un Pacte régional Artisanat Grand Est avec une priorité ciblant l'accompagnement des entreprises artisanales dans les différentes phases : création, reprise-transmission et développement. En sus des responsabilités propres de la Chambre régionale de métier et de l'artisanat Grand-Est, une convention-cadre 2018-2020 entre la CRMA Grand-est et la Région fixe le plan d'actions et les engagements réciproques sur plusieurs sujets dont le renforcement de l'accompagnement des repreneurs et cédants dans la durée.

⁹ Source : OPAGE 2016

¹⁰ Source : Agence France Entreprendre – conjoncture annuelle 2015

Enfin l'amélioration de la performance des entreprises artisanales est également une des orientations prioritaires du pacte régional pour l'artisanat avec le lancement d'un dispositif spécifique Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Artisanat de Demain » validé par la Séance Plénière du Conseil Régional du Grand Est du 29 juin 2017 permettant ainsi d'aider les entreprises artisanales à moderniser leurs outils de production en les inscrivant dans une démarche globale d'amélioration de leur performance et en les incitant à intégrer de nouvelles technologies en vue d'améliorer leur compétitivité.

En lien avec cet AMI Artisanat de Demain, le réseau des CMA du Grand Est mettra en œuvre à partir de 2018 le « Programme Performance », afin d'accompagner les entreprises artisanales tout au long de leur développement.

Cela signifie que la Région et ses partenaires doivent s'articuler autour du développement d'outils dédiés pour répondre aux projets envisagés et aux besoins en formation préalablement identifiés par les experts en charge de cette mission.

Objectifs partagés

- Rendre lisible l'offre de service des différents intervenants
- Proposer une offre de service adaptée et complémentaire entre les différents intervenants du Grand Est et ainsi pérenniser un accompagnement de qualité couplé avec une réponse aux besoins de formation
- Articuler l'accompagnement et l'offre de formation proposés par les différents acteurs pour les différents publics

Actions à mener

- Réaliser une cartographie de l'offre d'accompagnement proposée sur le territoire Grand Est en précisant les conditions et modalités d'intervention pour les différentes étapes :
 - L'accompagnement ante-crédation
 - L'accompagnement post-crédation pour tout créateur
- Réaliser un état des lieux de l'offre de formation généraliste ou technique proposée sur le territoire Grand Est en précisant les conditions et modalités d'intervention

Concernant la lisibilité de l'offre de service en matière de formation à la création-reprise d'entreprise :

- Informer et professionnaliser afin de donner une vision globale sur la thématique à l'ensemble des acteurs du Conseil en évolution professionnelle (CEP), les prestataires de l'offre de service et ainsi accompagner encore plus qualitativement les publics et plus spécifiquement pour les projets de création-reprise dans l'artisanat. En complément de l'animation locale par le « réseau Grand-Est Entreprendre » qui sensibilisera les collectivités locales sur l'enjeu du maintien des activités artisanales en lien avec le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), selon les dotations arrêtées.

Concernant la mise en place d'une offre de service adaptée et complémentaire entre les intervenants du Grand Est, bien que la frontière soit délicate entre formation et accompagnement, il s'agit de :

- Articuler l'accompagnement et l'offre de formation proposée par les acteurs pour les différents publics y compris en termes de temporalité et adaptée aux besoins des créateurs-repreneurs
- Proposer une offre de formation articulée avec l'offre de service d'accompagnement :
 - une offre de formation pour la création généraliste
 - une offre de formation spécialisée, spécifique et/ou technique pour l'artisanat, le cas échéant

- o une offre de formation pour la reprise ; complémentaire à celle de la création notamment sur les aspects de la gestion de Ressources Humaines

Leviers pour agir

- Les 3 dispositifs d'accompagnement : BE-EST Entreprendre # Parcours, BE-EST Entreprendre # Financement, BE-EST Entreprendre # Booster TPE
- Le Pacte régional Artisanat Grand Est
- L'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) « Artisanat de Demain »
- La professionnalisation des acteurs, notamment les CEP pour une vision globale sur la thématique et meilleure connaissance des intervenants, des réseaux et de l'offre d'accompagnement et de formation
- L'analyse des projets de cession exprimés dans l'enquête OPAGE pour un accompagnement efficace en y intégrant l'offre économique de l'État notamment
- L'offre de formation création-reprise-transmission de la Région Grand Est
- Les prestations de Pôle Emploi...

Livrables attendus

- Un accompagnement qualitatif des porteurs de projet dans le Grand Est en les encourageant à suivre le parcours proposé, de la préparation au suivi post-financement pendant 3 ans ;
- Une offre de service efficace articulée entre l'accompagnement et l'offre de formation tout au long du COT en cohérence et en complémentarité avec le Pacte régional Artisanat
- Une offre de formation modulaire et adaptée à la création-reprise d'entreprise

Modalités d'évaluation retenues

- La définition d'indicateurs d'évaluation pour mesurer l'impact de l'offre de service sur la création-reprise-transmission (nombre de créations-reprises accompagnées par an, nombre de dossiers financés par année (prêt d'honneur), indicateurs de résultats et d'impact : taux de création d'entreprise, taux de pérennité à 3 ans)
- Augmentation du nombre de création-reprise d'entreprises artisanales
- Diminution du nombre de projets non pérennes
- Évolutions technologiques au sein des entreprises artisanales dont l'évolution dans l'exercice du métier
- Taux de satisfaction de l'offre de formation professionnelle proposée en Région Grand Est (formation généraliste, formation technique et/ou spécifique)

Pilote

Région Grand Est – la DEFOP et la Direction de la Connaissance et de la Compétitivité (DCC)

Partenaires associés

Signataires, Partenaires et OPCA concernés par les différentes familles de métiers après identification et d'autres experts, le cas échéant.

1^{es} concrétisations et travaux en cours

- Sécurisation des interventions pour l'année 2017, avant mise en œuvre de nouveaux dispositifs
- Lancement de l'appel d'offres relatif à l'accompagnement des projets de création-reprise d'entreprise pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018

3. Suivi et évaluation

3.1 Comité de pilotage

Les signataires décident que le comité de pilotage constitue l'instance en charge du suivi et de la mise en œuvre du COT. A ce titre, il définit la feuille de route pour chaque année et son plan d'actions. Il valide le bilan du plan d'actions de l'année précédente et ses préconisations.

Il se compose des parties signataires :

- la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est
- l'État,
- la DIRECCTE,
- Les Académies de Reims, Nancy-Metz et Strasbourg
- l'ONISEP Grand Est,
- le Conseil Régional du Grand Est,

et des partenaires associés aux travaux menés dans le cadre de cette contractualisation dont :

- l'U2P du Grand Est
- les 3 confédérations relevant de l'Artisanat du Grand Est (CNAMS, CGAD et CAPEB),
- la FFB Grand Est,
- Pôle emploi,
- l'AGEFIPH Grand Est
- l'OREF.

Ce comité de pilotage se réunira au moins une fois par an pour :

- dresser le bilan des actions réalisées dans l'année à partir d'indicateurs pertinents et des modalités d'évaluation retenues,
- capitaliser les bonnes pratiques et identifier les axes d'amélioration,
- définir :
 - o le plan d'actions à mettre en œuvre pour l'année suivante, détaillé dans la convention d'application annuelle, lorsque celle-ci sera mise en place
 - o les indicateurs permettant le suivi quantitatif et qualitatif des engagements

Afin de mesurer la portée de ce partenariat une évaluation sera menée. Celle-ci consistera notamment à mesurer l'impact du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) sur le développement du tissu économique de au regard des partenariats existants avant sa mise en œuvre. Ainsi, des critères d'évaluation seront systématiquement définis pour les actions menées.

Un plan d'actions prévisionnel 2018-2020 pour les différentes priorités, sous réserve de la validation par le comité de pilotage annuel du COT, figure en annexe 7.

3.2 Convention d'application annuelle

Chaque année, les signataires s'accorderont sur :

- les priorités et engagements physico-financiers de chaque signataire ;
- les actions à mener prioritairement pour l'année à venir en définissant les modalités de mise en œuvre, dont les pilotes et partenaires associés aux travaux.

Cette convention d'application visera les ambitions communes des signataires, rappelées dans le COT, et permettra de les réaliser. Les signataires s'appuieront également sur le bilan annuel des actions réalisées et les travaux menés par le comité de pilotage, afin d'alimenter le contenu de leur convention d'application. La convention d'application concernera les branches n'ayant pas de COT métiers spécifiques. Les actions menées cibleront d'une part les métiers de ces familles et apporteront une réponse aux spécificités de l'Artisanat.

Les signataires pourront être élargis par rapport à ceux du COT, en fonction des thématiques et des engagements.

3.3 Groupes de travail techniques

Les signataires décident, pour le suivi et l'évaluation du COT métiers de l'Artisanat, d'instaurer des groupes de travail techniques, pour chaque thématique : diagnostic/prospective, promotion des métiers et formations professionnelles.

Les groupes de travail techniques constitués pour la rédaction du COT ont vocation à perdurer et œuvreront pour :

- mettre en œuvre le plan d'actions défini par le comité de pilotage,
- réaliser le bilan des actions et leur évaluation pour les présenter au comité de pilotage (COPIL) lors de sa réunion annuelle,
- présenter et soumettre au COPIL une synthèse des travaux à mener en vue de définir les objectifs de la convention d'application pour l'année suivante.

Ces groupes de travail techniques, selon les actions entreprises, associeront, le cas échéant des partenaires-experts selon les thématiques et l'objet du groupe de travail. Par ailleurs, les groupes de travail techniques pourront confier la réalisation d'une action/mission à un expert, qui se chargera de l'organisation et de la mise en œuvre en associant l'ensemble des acteurs et selon les lignes directrices arrêtées par le comité de pilotage.

3.4 Communication

Les signataires s'engagent à faire état de leur partenariat lors des différentes manifestations organisées en lien avec l'objet du présent Contrat d'Objectifs Territorial Métiers de l'Artisanat. Ils apposeront leurs logos respectifs sur l'ensemble des éditions qui s'y rapportent.

Les parties s'engagent à développer une communication partagée sur cette contractualisation ainsi que sur les actions mises en œuvre.

Cette communication pourra être :

- à caractère institutionnel : événements portés par l'une ou l'autre des parties
- à caractère informatif ou de conseil auprès des entreprises artisanales
- d'ordre technique en direction des prescripteurs, opérateurs de la formation, des réseaux

3.5 Durée et modification

Le présent Contrat d'Objectif Territorial est conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature, renouvelable une fois selon les politiques d'intervention des signataires

Toute modification de cette contractualisation fera l'objet d'un avenant conclu dans les mêmes formes et conditions que le présent accord.

Il peut par ailleurs, à la demande de l'une des parties, être dénoncé par lettre recommandée avec accusé de réception six mois au moins avant la date anniversaire de la signature accompagnée des modalités permettant d'achever les actions en cours.

Le Préfet de la Région
Grand Est

Le Président de la Région
Grand Est

La Rectrice de la Région
Académique Grand Est

La Déléguée Régionale de
l'ONISEP Grand Est

Le Président de la Chambre
Régionale de Métiers et de
l'Artisanat Grand Est

« Fait en _____ exemplaires originaux à _____ le _____ . »

NB : Signature en présence de l'U2P du Grand Est et 3 confédérations relevant de l'Artisanat (CAPEB, CGAD, CNAMS) ainsi que le Fédération Française du Bâtiment du Grand Est.



ANNEXES

CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL

#GrandEst
à vos
côtés!



Artisanat

Annexe 1 : Les membres de la Délégation Artisanat de la Région Grand Est

Composition de la Délégation à l'Artisanat Région Grand Est présidée par M. Bernard STALTER

Elus régionaux			
Président de la Délégation Artisanat	STALTER	Bernard	Conseiller Régional
	BASTIAN	Patrick	Conseiller Régional
	BROCCOLI	Walter	Conseiller Régional
	HIBOUR	Atissar	Conseillère Régionale
	ISINGER	Evelyne	Conseillère Régionale
	JACQUE	Edouard	Conseiller Régional
Groupe majoritaire	KIS	Stéphanie	Conseillère Régionale
	KREBS	Pascale	Conseillère Régionale
	KUNTZ	Marie-Louise	Conseillère Régionale
	MARCHET	Véronique	Conseillère Régionale
	NICOLAS	Thierry	Conseiller Régional
	WAGNER	Vanessa	Conseillère Régionale
	WASERMAN	Sylvain	Conseiller Régional
	ERRE	Pascal	Conseiller Régional
Groupe "Les Patriotes-Front National"	EURY	Grégoire	Conseiller Régional
	JORON	Virginie	Conseillère Régionale
	WILHELM	Marion	Conseillère Régionale
Groupe Socialiste	ANDRE	Diana	Conseillère Régionale
Organisations Professionnelles			
CAPEB Grand Est	MOUTON	Jean-Louis	Président
CAPEB Grand Est	GOBLET	Cyril	Secrétaire Général
CGAD Grand Est	NOSAL	Christian	Président
CGAD Grand Est	KREMER	Laure	Secrétaire Générale
CNAMS Grand Est	BLANCKAERT	Christian	Vice-Président Grand Est
UNEC 67	PELKA	Christelle	Secrétaire Générale
CNAMS Grand Est	DEBART	Cécile	Secrétaire Générale Grand Est
FFB Grand Est	SCHAFFNER	Jean-Marc	Président
FFB Grand Est	LEFEVRE	Rodolphe	Président délégué Président de la FFB Marne
FFB Grand Est	TUAILLON	Sylvie	Présidente déléguée Présidente de la FDBTP Vosges
FFB Grand Est	GRANGE	Philippe	Délégué Général
FFB Grand Est	FOREST	Louis-Xavier	Secrétaire Général
FFB Grand Est	VALENTINUZZI	Yvan	Délégué Régional Emploi Formation - Artisanat
U2P Grand Est	HENRY	Paul	Président
U2P 67	MESSER	Philippe	Président
U2P Grand Est	CADET	Christine	Secrétaire Générale
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est			
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est	BOULANT	Michel	Vice-Président
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est	RICHARD	Christophe	Vice-Président
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est	KLEIN	Dominique	Secrétaire Général CRMA Secrétaire Général de la CMA de la Moselle
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est Chambre de Métiers d'Alsace	GASSMANN	Claude	Secrétaire Général Adjoint CRMA Grand Est - Formation Secrétaire Général de la CMA Alsace
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne	ABID	Zinedine	Secrétaire Général Adjoint CRMA Grand Est - Economie Secrétaire Général de la CMA de la Marne
AGEFIPH Grand Est	MERABTI	Laouri	Délégué Régional Grand Est

composition actualisée : octobre 2017

Annexe 2 : La composition des groupes de travail pour les 3 priorités du COT Métiers de l'Artisanat

Composition des groupes de travail constitués à l'issue du COPIL du 29 novembre 2016

	Groupe de Travail Diagnostics et prospective	Groupe de Travail Promotion des métiers	Groupe de Travail Formations Professionnelles
Chambre Régional de Métiers et l'Artisanat Grand Est	X	X	X
U2P	X	X	X
CAPEB	X	X (lien avec COT métiers)	X (lien avec COT métiers)
CNAMS	X	X	X
CGAD	X	X	X
Fédération Française du Bâtiment Grand Est	X	X (lien avec COT métiers)	X (lien avec COT métiers)
DIRECCTE	X	X	X
Rectorat	X	X	X
ONISEP	X	X	
OREF	X		
AGEFIPH	X	X	X
Pôle emploi	X	X	X
OPCA(s) <i>des familles de métiers après identifications</i>			X
Région Grand Est			
Elue régionale		X	X
Direction de la Connaissance et Compétitivité (DCC)	X		
Direction de l'Education, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (DEFOP) - Services	X	X	X

Annexe 3 : Les professions (PCS), les métiers (ROME) et les formations des 8 familles de métiers composant le périmètre du COT

Les métiers du bâtiment

Professions (nomenclature PCS)	Métiers (nomenclature ROME)	Formations
211a Artisans maçons	F1608 Pose de revêtements rigides	<ul style="list-style-type: none"> • Autre niveau IV : Technicien réseau gaz (Nancy) • BAC PRO : Aménagement et finitions du bâtiment Ouvrage bâtiment alu verre matériaux syn. Électrotechnique énergie équipements communicants Interventions sur le patrimoine bâti, option A maçonnerie Maintenance des matériels option B travaux publics et manutention Menuiserie aluminium-verre Ouvrages du bâtiment : métallerie Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre Technicien du froid et du conditionnement d'air Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques Technicien géomètre topographe Technicien outilleur Travaux publics • BCP : Installateur en équipements électriques Installateur sanitaire et thermique Menuisier agenceur Peintre applicateur de revêtements • BM : Installateur de systèmes de génie climatique • BP : Carrelage mosaïque Charpentier bois Couvreur Installations et équipements électriques Maçon Menuisier aluminium-verre Métiers de la pierre Métiers de la piscine Monteur en installations du génie climatique et sanitaire Peinture revêtements Plâtrerie-plaque • BTM : Installateur de systèmes de génie climatique Installateur en équipements électriques Peintre en bâtiment • BTS : Électrotechnique Enveloppe du bâtiment façade étanchéité Géomètre topographe Systèmes constructifs bois et habitat Travaux publics • CAP : Carreleur mosaïste Charpentier bois Conducteur d'engins : travaux publics et carrières Constructeur bois Constructeur de routes Constructeur en béton armé du bâtiment Constructeur en canalisations des travaux publics Couvreur Étancheur du bâtiment et des travaux publics Installateur sanitaire Installateur thermique Maçon Marbrier du bâtiment et de la décoration Menuisier aluminium-verre Menuisier installateur Peintre-applicateur de revêtement Plâtrier-plaquiste Préparation et réalisation d'ouvrages électriques Solier-moquetiste Staffeur ornemaniste • DUT : Génie thermique et énergie • LICENCE PRO : Métiers du bâtiment
211b Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois	F1611 Réalisation et restauration de façades F1613 Travaux d'étanchéité et d'isolation F1703 Maçonnerie	
211c Artisans couvreurs	F1604 Montage d'agencements F1607 Pose de fermetures menuisées	
211d Artisans plombiers, chauffagistes	H2206 Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie	
211e Artisans électriciens du bâtiment	F1610 Pose et restauration de couvertures	
211f Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment	F1603 Installation d'équipements sanitaires et thermiques	
211h Artisans en terrassement, travaux publics	F1602 Électricité bâtiment	
211j Entrepreneurs en parcs et jardins, paysagistes	F1605 Montage réseaux électriques et télécoms	
214d Artisans de fabrication en matériaux de construction (hors artisanat d'art)	F1601 Application et décoration en plâtre, stuc et staff	
481a Conducteurs de travaux (non-cadres)	F1606 Peinture en bâtiment	
481b Chefs de chantier (non-cadres)	F1609 Pose de revêtements souples	
621b Ouvriers qualifiés du travail du béton	F1401 Extraction liquide et gazeuse	
632a Maçons qualifiés	F1402 Extraction solide	
632c Charpentiers en bois qualifiés	F1701 Construction en béton	
632d Menuisiers qualifiés du bâtiment	F1702 Construction de routes et voies	
632e Couvreurs qualifiés	F1705 Pose de canalisations	
632f Plombiers et chauffagistes qualifiés	I1502 Intervention en milieu subaquatique	
632g Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux	F1103 Contrôle et diagnostic techniques du bâtiment	
632h Soliers moquetteurs et ouvriers qualifiés de pose de revêtements souples	F1105 Études géologiques	
632j Monteurs qualifiés en agencement, isolation	F1106 Ingénierie et études du BTP	
632k Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments	F1108 Météré de la construction	
633a Électriciens qualifiés de type artisanal (y.c. bâtiment)	F1204 Sécurité et protection santé du BTP	
681a Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment	F1201 Conduite de travaux du BTP	
681b Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	F1202 Direction de chantier du BTP	
	F1501 Montage de structures et de charpentes bois	
	F1503 Réalisation - installation d'ossatures bois	
	I1203 Maintenance de bâtiments et des locaux	

	<ul style="list-style-type: none"> • MENTION COMPLÉMENTAIRE Niveau IV : Technicien en énergies renouvelables option A énergie électrique Technicien en énergies renouvelables option B énergie thermique Peinture décoration Technicien ascensoriste • MENTION COMPLÉMENTAIRE Niveau V : Maintenance en équipement thermique individuel Plaquiste
--	---

Les métiers artisanaux de l'automobile et du travail des métaux

Professions (nomenclature PCS)	Métiers (nomenclature ROME)	Formations
211g Artisans serruriers, métalliers 212a Artisans mécaniciens en machines agricoles 212b Artisans chaudronniers 212c Artisans en mécanique générale, fabrication et travail des métaux 212d Artisans divers de fabrication de machines 216a Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles 216b Artisans tôliers-carrossiers d'automobiles 216c Artisans réparateurs divers 633b Dépanneurs qualifiés en radiotélévision, électroménagers, matériel électronique (salariés) 633c Électriciens, électroniciens qualifiés en maintenance entretien, réparation : automobile 633d Électriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels 634a Carrossiers d'automobiles qualifiés 634b Métalliers, serruriers qualifiés 634c Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile 634d Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien équipements non industriels 637a Modeleurs (sauf métal), mouleurs-noyauteurs à la main, ouvriers qualifiés du verre ou de la céramique à la main 637d Ouvriers qualifiés divers de type artisanal 682a Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés 685a Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal électronique	H2902Chaudronnerie - tôlerie H2904Conduite d'équipement de déformation des métaux H2911Réalisation de structures métalliques I1603 Maintenance d'engins de chantier, de levage, manutention et agricoles I1604 Mécanique automobile I1607 Réparation de cycles, motocycles et motoculteurs de loisirs H2503Pilotage d'unité élémentaire de production mécanique H2912Réglage d'équipement de production industrielle I1606 Réparation de carrosserie I1402 Réparation de biens électrodomestiques I1303 Installation et maintenance de distributeurs automatiques I1309 Maintenance électrique B1604Réparation - montage en systèmes horlogers I1310 Maintenance mécanique industrielle I1601 Installation et maintenance en nautisme I1602 Maintenance d'aéronefs I1605 Mécanique de marine H2801Conduite d'équipement de transformation du verre H2803Façonnage et émaillage en industrie céramique F1706 Préfabrication en béton industriel H2907Conduite d'installation de production des métaux B1201Réalisation d'objets en céramique et matériaux de synthèse H2802Conduite d'installation de production de matériaux de construction B1602Réalisation d'objets artistiques et fonctionnels en verre H2901Ajustement et montage de fabrication H2909Montage - assemblage mécanique H2913Soudage manuel H3401 Conduite de traitement d'abrasion de surface H3402Conduite de traitement par dépôt de surface H3403 Conduite de traitement thermique H3404Peinture industrielle	<ul style="list-style-type: none"> • BAC PRO : Construction des carrosseries Fonderie Maintenance de véhicules automobiles option : véhicules industriels Maintenance de véhicules automobiles option : voitures particulières Maintenance des matériels option A agricoles Maintenance des matériels option C parcs et jardins Maintenance des véhicules option A voitures particulières Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier Maintenance des véhicules option D motocycles Réparation des carrosseries Technicien d'usinage Technicien en chaudronnerie industrielle • BP : Métallier • BTS : Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle Constructions métalliques Fonderie • CAP : Construction des carrosseries Ferronnier Maintenance de matériels option matériels de parcs et jardins Maintenance des matériels option matériels de travaux publics et de manutention Maintenance des matériels option tracteurs et matériels agricoles Maintenance des véhicules option A voitures particulières Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier Maintenance des véhicules options C motocycles Peinture en carrosserie Réalisation en chaudronnerie industrielle Réparation des carrosseries Serrurier métallier • CTM: Opérateur en mécanique gén : opt fraiseur, opt tourneur, opt ajusteur-monteur Zingueur ferblantier • MENTION COMPLÉMENTAIRE Niveau V : Technicien en énergies renouvelables option A énergie électrique Technicien en énergies renouvelables option B énergie thermique Peinture décoration Technicien ascensoriste • MENTION COMPLÉMENTAIRE Niveau V : Maintenance contrôle matériel Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile Soudage

Les métiers artisanaux des services aux particuliers

Professions (nomenclature PCS)	Métiers (nomenclature ROME)	Formations
217c Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens, de 0 à 9 salariés 217d Artisans teinturiers, blanchisseurs, de 0 à 9 salariés 217e Artisans des services divers, de 0 à 9 salariés 219a Aides familiaux non-salariés ou associés d'artisans, effectuant un travail administratif ou commercial 223c Fleuristes, de 0 à 9 salariés 433b Opticiens lunetiers et audioprothésistes (indépendants et salariés) 433c Autres spécialistes de l'appareillage médical (indépendants et salariés) 554d Vendeurs du commerce de fleurs 562a Manucures, esthéticiens (salariés) 562b Coiffeurs salariés 564b Employés des services divers	D1202 Coiffure D1203 Hydrothérapie D1208 Soins esthétiques et corporels D1106 Vente en alimentation D1107 Vente en gros de produits frais D1502 Management/gestion de rayon produits alimentaires D1503 Management/gestion de rayon produits non alimentaires D1506 Marchandisage D1508 Encadrement du personnel de caisses J1401 Audioprothèses J1405 Optique – lunetterie J1410 Prothèses dentaires J1411 Prothèses et orthèses D1201 Achat vente d'objets d'art, anciens ou d'occasion D1209 Vente de végétaux D1210 Vente en animalerie D1211 Vente en articles de sport et loisirs D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne G1205 Personnel d'attractions ou de structures de loisirs G1206 Personnel technique des jeux K1103 Développement personnel et bien-être de la personne K2601 Conduite d'opérations funéraires K2602 Conseil en services funéraires K2603 Thanatopraxie	<ul style="list-style-type: none"> • Autres niv IV : Conseiller(ère) en dermo cosmétique (centre Botticelli) • BAC PRO : Esthétique cosmétique parfumerie Hygiène, propreté, stérilisation Métiers du pressing et de la blanchisserie Optique lunetterie Perruquier posticheur Prothèse dentaire • BP : Coiffure Esthétique cosmétique parfumerie Fleuriste BTM : Prothésiste dentaire • CAP : Coiffure Esthétique cosmétique parfumerie Fleuriste Métier du pressing Métiers de la blanchisserie Ortho-prothésiste Podo-orthésiste • MENTION COMPLÉMENTAIRE Niveau V : Coiffure coupe couleur

Les métiers artisanaux du nettoyage

Professions (nomenclature PCS)	Métiers (nomenclature ROME)	Formations
684a Nettoyeurs	I1501 Intervention en grande hauteur K2202 Lavage de vitres K2203 Management et inspection en propreté de locaux K2204 Nettoyage de locaux	<ul style="list-style-type: none"> • CAP : Agent de propreté et d'hygiène Maintenance de bâtiments de collectivités

Les métiers de bouche

Professions (nomenclature PCS)	Métiers (nomenclature ROME)	Formations
215a Artisans boulangers, pâtisseries, de 0 à 9 salariés 215b Artisans bouchers, de 0 à 9 salariés 215c Artisans charcutiers, de 0 à 9 salariés 215d Autres artisans de l'alimentation, de 0 à 9 salariés 636a Bouchers (sauf industrie de la viande) 636b Charcutiers (sauf industrie de la viande) 636c Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle) 683a Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers	D1 D1102 Boulangerie - viennoiserie D1104 Pâtisserie, confiserie, chocolaterie et glacerie D1101 Boucherie H2101 Abattage et découpe des viandes D1103 Charcuterie - traiteur D1105 Poissonnerie	<ul style="list-style-type: none"> • BAC PRO : Boucher charcutier traiteur Boulangier-pâtissier • BP : Arts de la cuisine Boucher Boulangier Charcutier traiteur • BTM: Chocolatier confiseur Pâtissier confiseur glacier traiteur • CAP : Boucher Boulangier Charcutier-traiteur Pâtissier Poissonnier • CTM: Boucher charcutier traiteur Préparateur(trice) vendeur(se) opt boucherie, Préparateur(trice) vendeur(se) option charcuterie- traiteur • MENTION COMPLÉMENTAIRE Niveau V : Boulangerie spécialisée Employé traiteur Pâtisserie boulangère Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spec

Les métiers du bois, ameublement et textile

Professions (nomenclature PCS)	Métiers (nomenclature ROME)	Formations
213a Artisans de l'habillement, du textile et du cuir 214a Artisans de l'ameublement 214b Artisans du travail mécanique du bois 214c Artisans du papier, de l'imprimerie et de la reproduction 627d Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement 635a Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes et du travail du cuir	B1801 Réalisation d'articles de chapellerie B1802 Réalisation d'articles en cuir et matériaux souples (hors vêtement) B1803 Réalisation de vêtements sur mesure ou en petite série B1804 Réalisation d'ouvrages d'art en fils D1206 Réparation d'articles en cuir et matériaux souples D1207 Retouches en habillement B1806 Tapisserie - décoration en ameublement H2207 Réalisation de meubles en bois H2208 Réalisation d'ouvrages décoratifs en bois B1806 Tapisserie - décoration en ameublement H2207 Réalisation de meubles en bois H2208 Réalisation d'ouvrages décoratifs en bois H2201 Assemblage d'ouvrages en bois H2202 Conduite d'équipement de fabrication de l'ameublement et du bois H2205 Première transformation de bois d'œuvre D1206 Réparation d'articles en cuir et matériaux souples D1207 Retouches en habillement	<ul style="list-style-type: none"> • BAC PRO Métiers de la mode - vêtement Technicien constructeur bois Technicien de fabrication bois et matériaux associés Technicien de scierie Technicien menuisier agencier • BMA Ébéniste Technicien en énergies renouvelables option B énergie thermique • BP : Ameublement option tapisserie décoration Menuisier • BTM : Ébéniste • BTS : Design de mode, textile et environnement option A : mode Développement et réalisation bois Métiers de la mode-vêtements • CAP : Ébéniste Menuisier en sièges Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement Métiers de la mode-vêtement flou Ouvrier archetier Tapisserie-tapissière d'ameublement en décor Tapissier-tapissière d'ameublement en siège

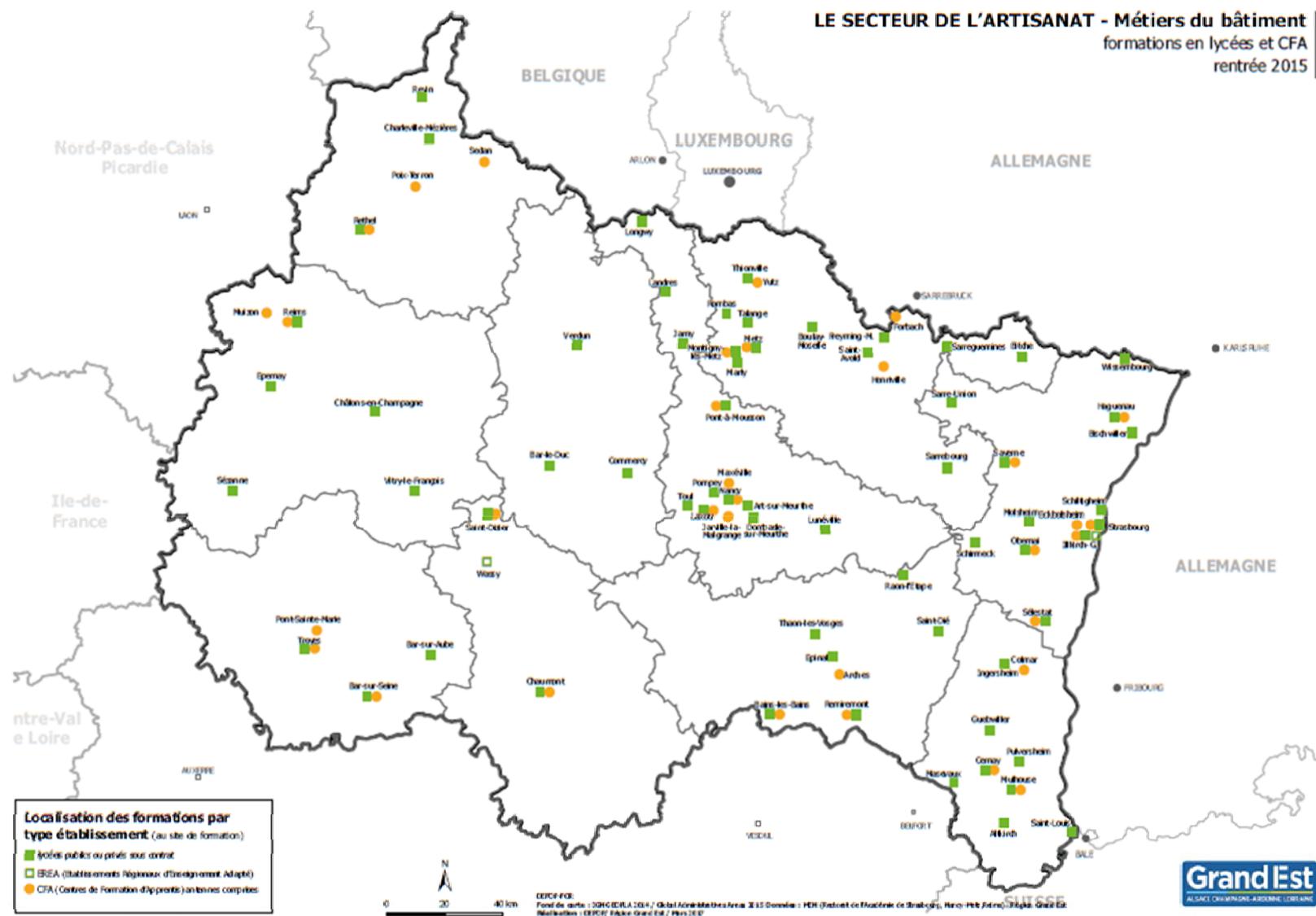
Les métiers du transport

Professions (nomenclature PCS)	Métiers (nomenclature ROME)	Formations
217a Conducteurs de taxis, ambulanciers et autres artisans du transport, de 0 à 9 salariés	J1305 Conduite de véhicules sanitaires N4102 Conduite de transport de particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • BAC PRO Conducteur routier transport marchandises Transport • BP : Conducteur transport routier marchandises Transport • CAP : Conducteur livreur de marchandises Conducteur routier « marchandises »
217b Artisans déménageurs, de 0 à 9 salariés	N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance	
526e Ambulanciers salariés (du secteur public ou du secteur privé)		
642a Conducteurs de taxi (salariés)		

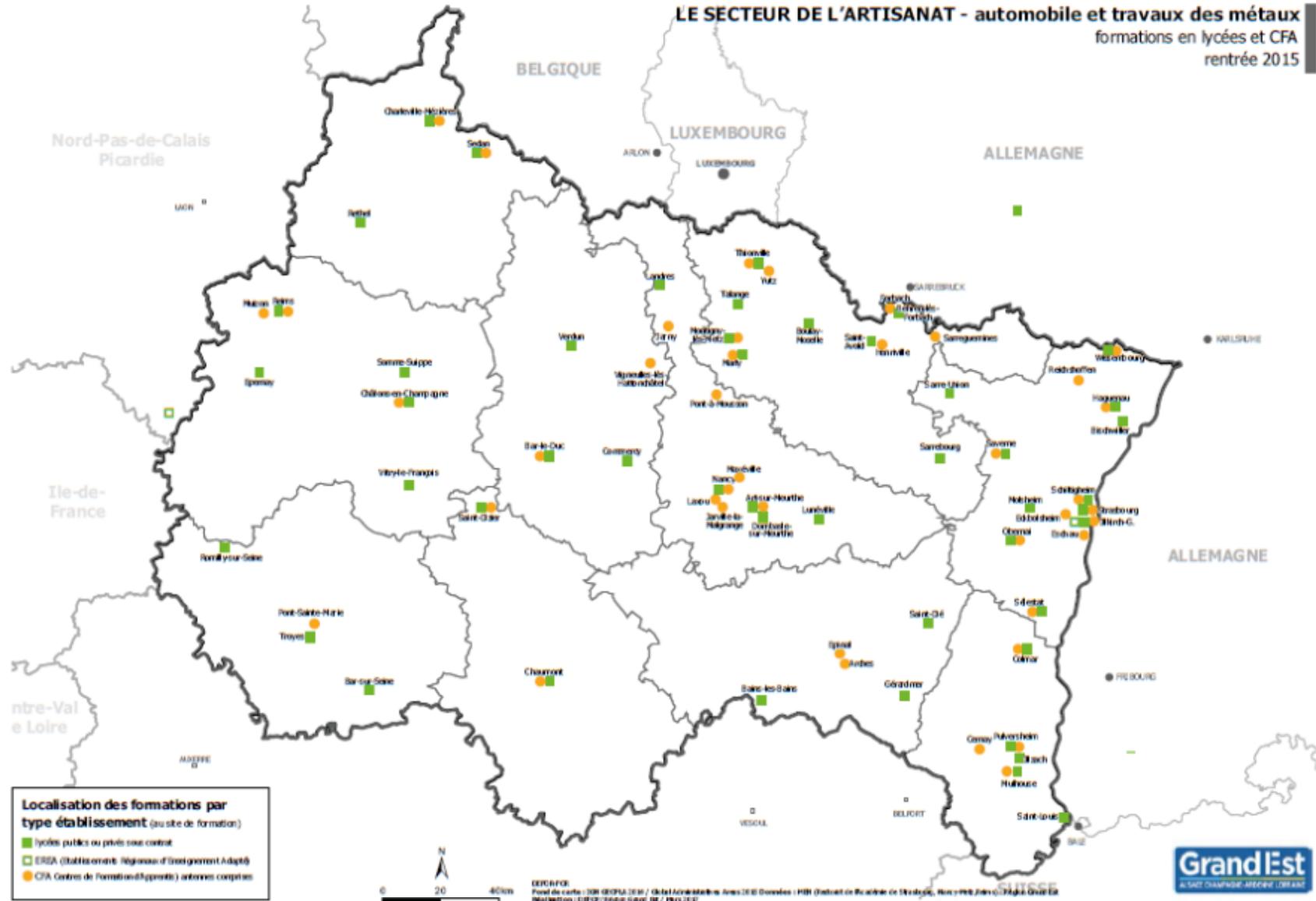
Les métiers artisanaux de l'artisanat d'art

Professions (nomenclature PCS)	Métiers (nomenclature ROME)	Formations
214e Artisans d'art	A1502 Podologie animale	<ul style="list-style-type: none"> • Autres niv IV : Technicien des métiers du spectacle option techniques de l'habillement (diplôme) • BAC PRO : Artisanat et métiers d'art - facteur d'orgues option : organier Artisanat et métiers d'art - facteur d'orgues option : tuyautier Artisanat et métiers d'art option : arts pierre Artisanat et métiers d'art option : communication visuelle plurimédia Artisanat et métiers d'art option : ébéniste Artisanat et métiers d'art option : métiers de l'enseigne et de la signalétique Artisanat et métiers d'art option : tapissier ameublement Photographie • BMA Graphisme et décor option A : graphiste en lettres et décor Gravure sur pierre • CAP Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option bijouterie-joaillerie Arts de la broderie Arts de la reliure Arts du bois option A : sculpteur ornementaliste Arts du bois option C : marqueteur Arts du verre et du cristal Arts et techniques du verre option décorateur Arts et techniques du verre option vitrailiste Doreur à la feuille ornementaliste Facteur d'orgues Métiers de l'enseigne et de la signalétique Signalétique enseigne et décor Tailleur de pierre Tuyautier en orgues
214f Autres artisans de fabrication (y.c. horlogers, matériel de précision)	A1503 Toilettage des animaux B1302 Décoration d'objets d'art et artisanaux	
465c Photographes (indépendants et salariés)	B1303 Gravure - ciselure	
627e Ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques	B1401 Réalisation d'objets en lianes, fibres et brins végétaux B1402 Reliure et restauration de livres et archives	
632b Ouvriers qualifiés du travail de la pierre	B1501 Fabrication et réparation d'instruments de musique	
637b Ouvriers d'art	B1601 Métallerie d'art B1603 Réalisation d'ouvrages en bijouterie, joaillerie et orfèvrerie B1701 Conservation et reconstitution d'espèces animales D1205 Nettoyage d'articles textiles ou cuirs E1201 Photographie E1202 Production en laboratoire cinématographique E1203 Production en laboratoire photographique E1301 Conduite de machines d'impression E1302 Conduite de machines de façonnage routage E1304 Façonnage et routage E1306 Prépresse E1307 Reprographie F1612 Taille et décoration de pierres	

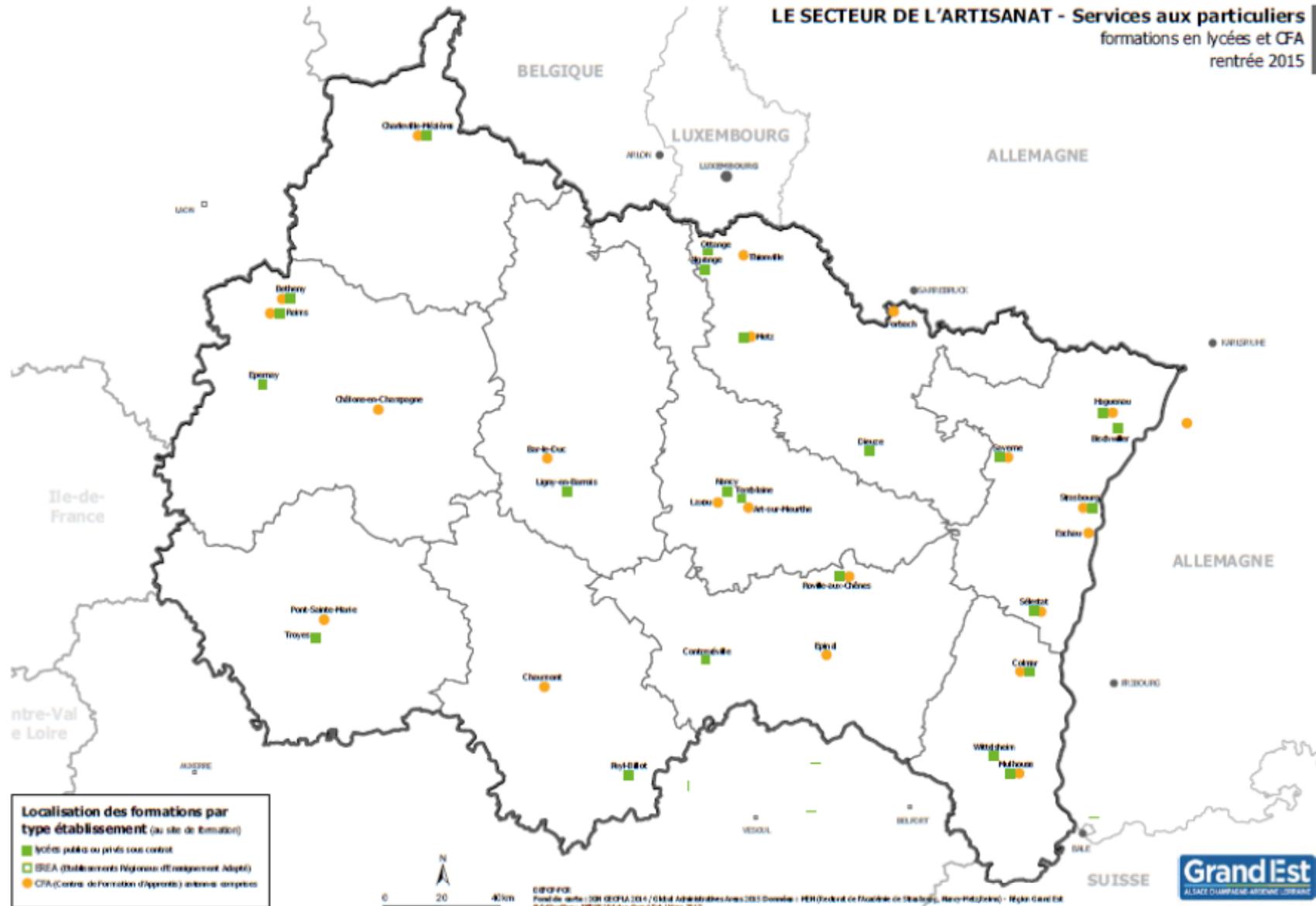
Annexe 4 : Cartographie de l'offre de formation initiale en Région Grand Est par famille de métiers



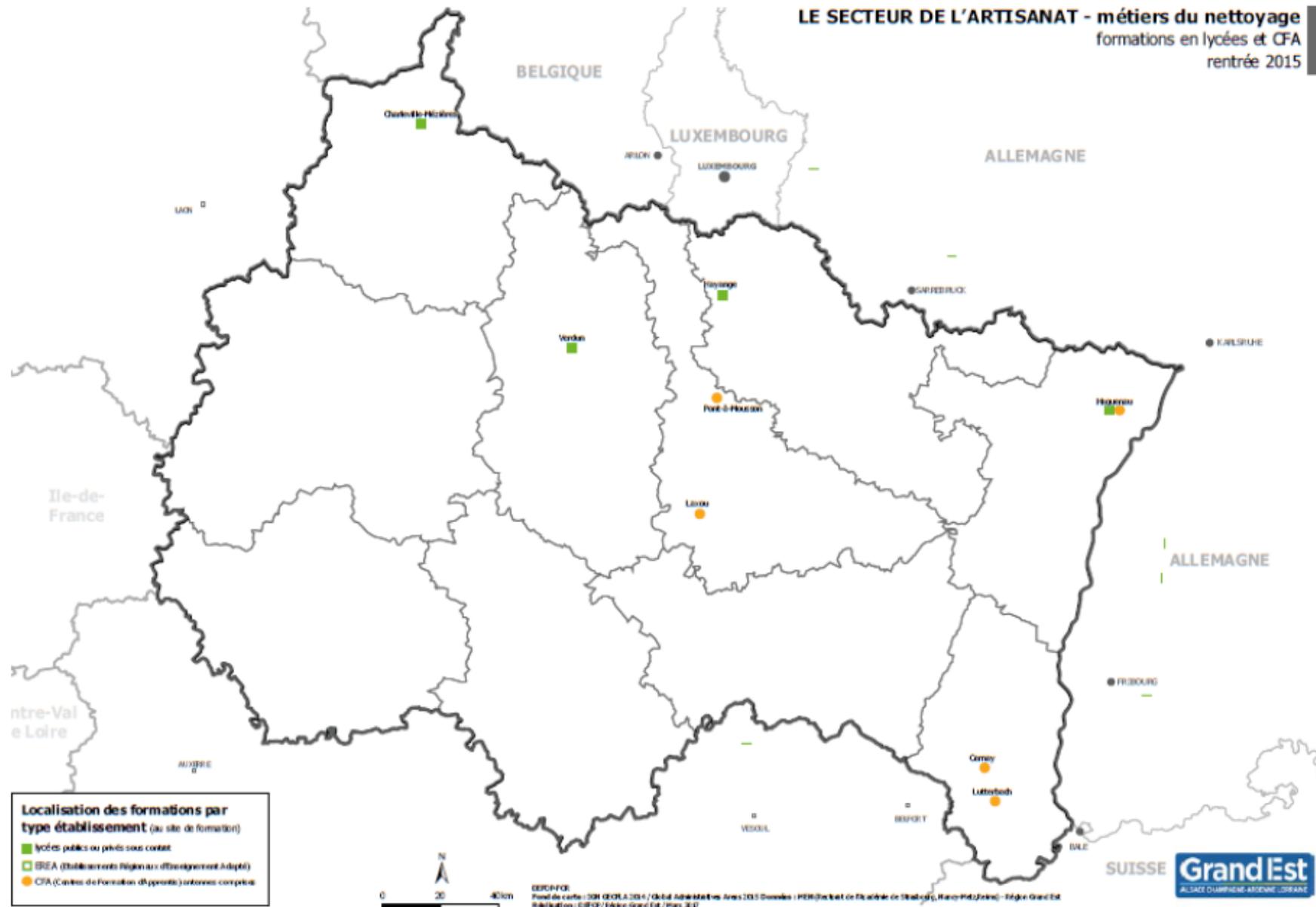
LE SECTEUR DE L'ARTISANAT - automobile et travaux des métaux
formations en lycées et CFA
rentrée 2015



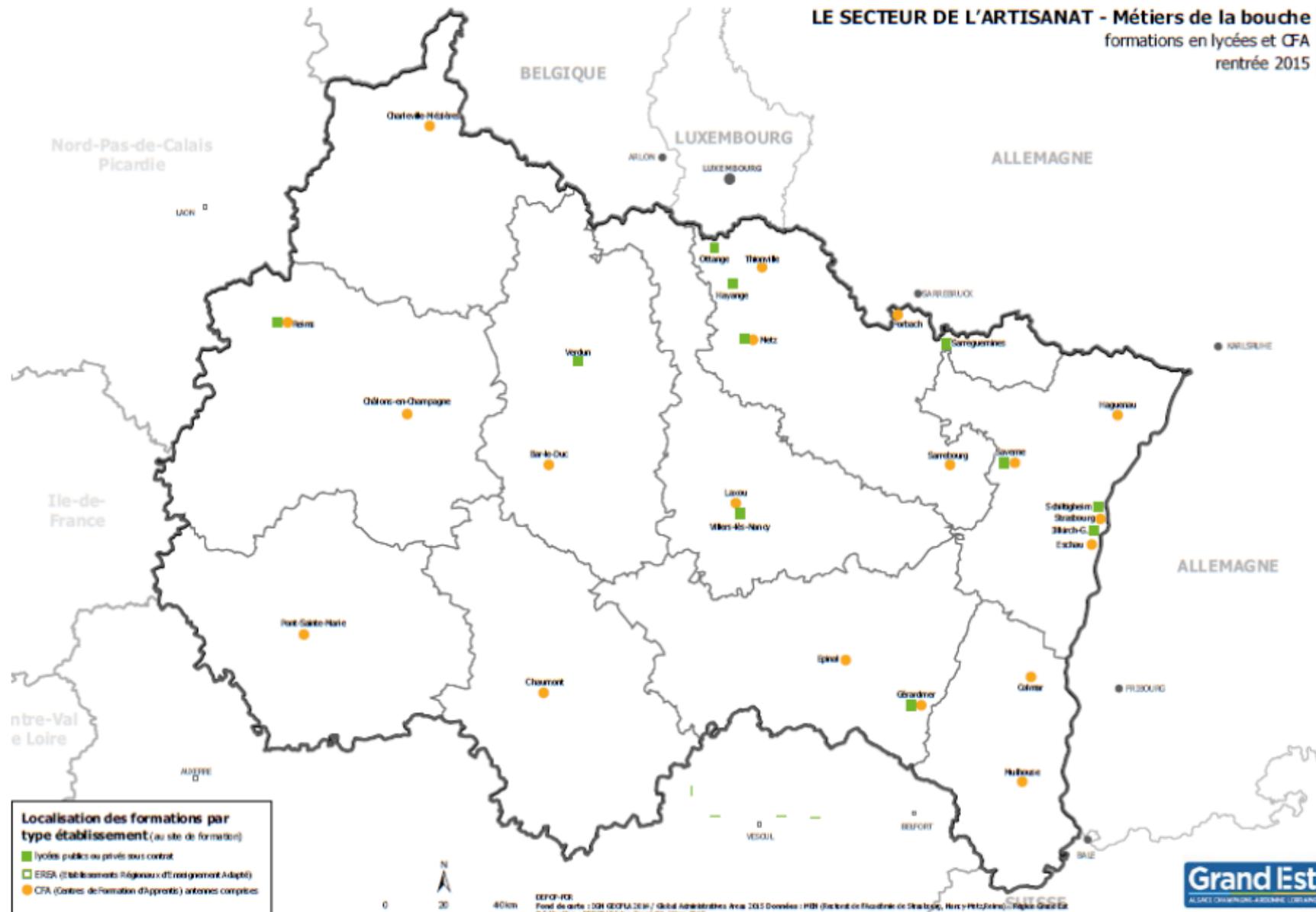
LE SECTEUR DE L'ARTISANAT - Services aux particuliers
formations en lycées et CFA
rentrée 2015



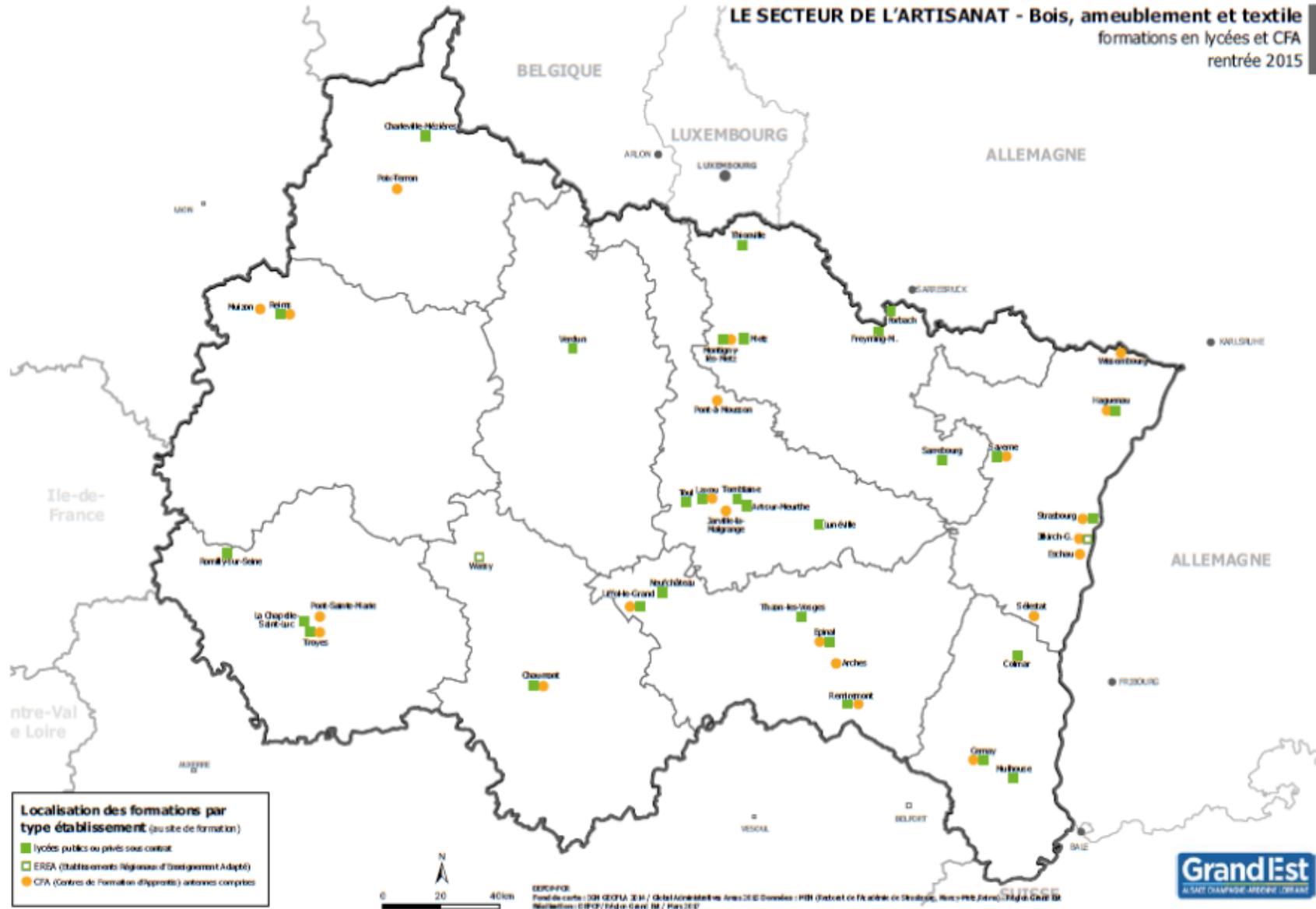
LE SECTEUR DE L'ARTISANAT - métiers du nettoyage
 formations en lycées et CFA
 rentrée 2015



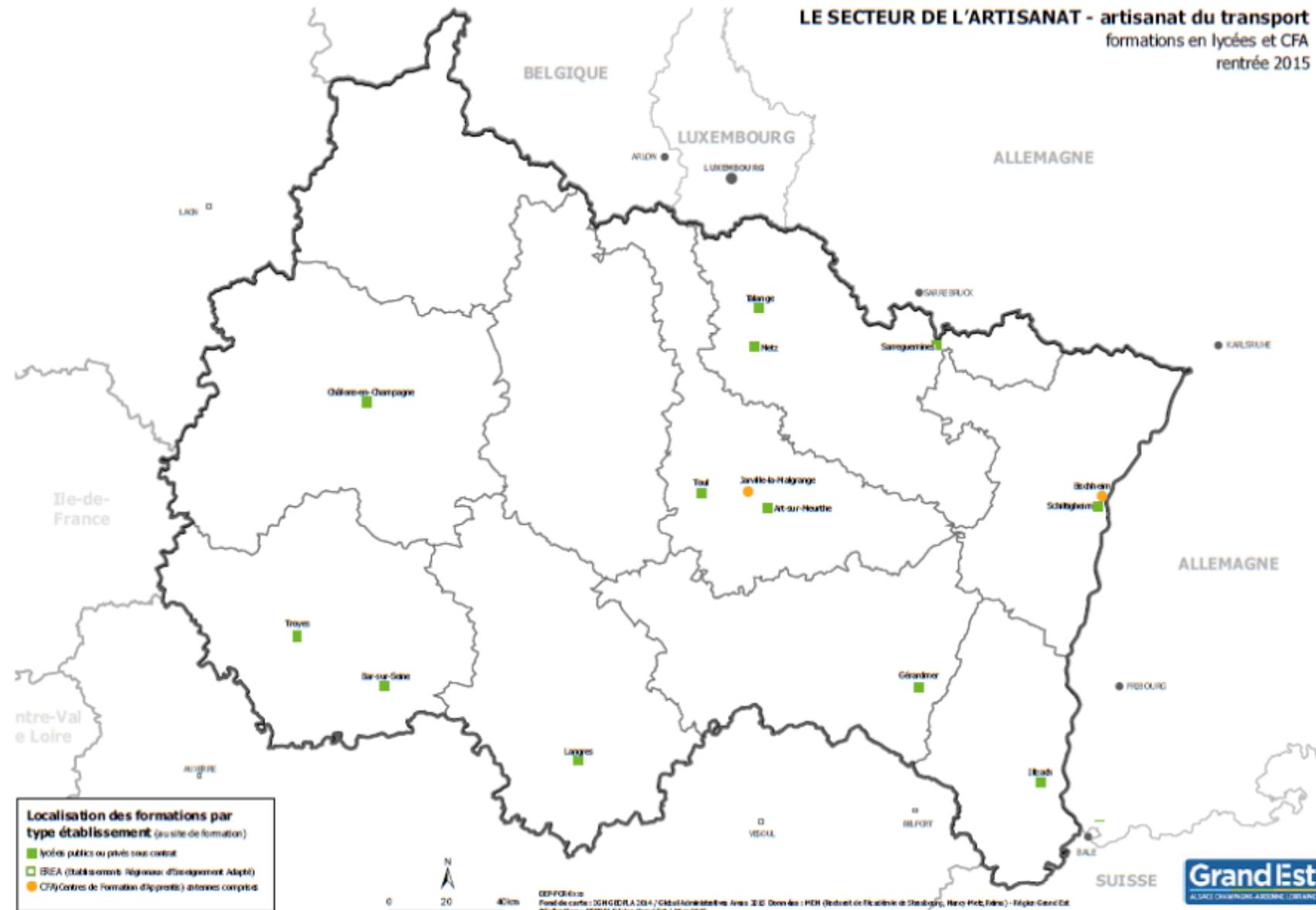
LE SECTEUR DE L'ARTISANAT - Métiers de la bouche
 formations en lycées et CFA
 rentrée 2015



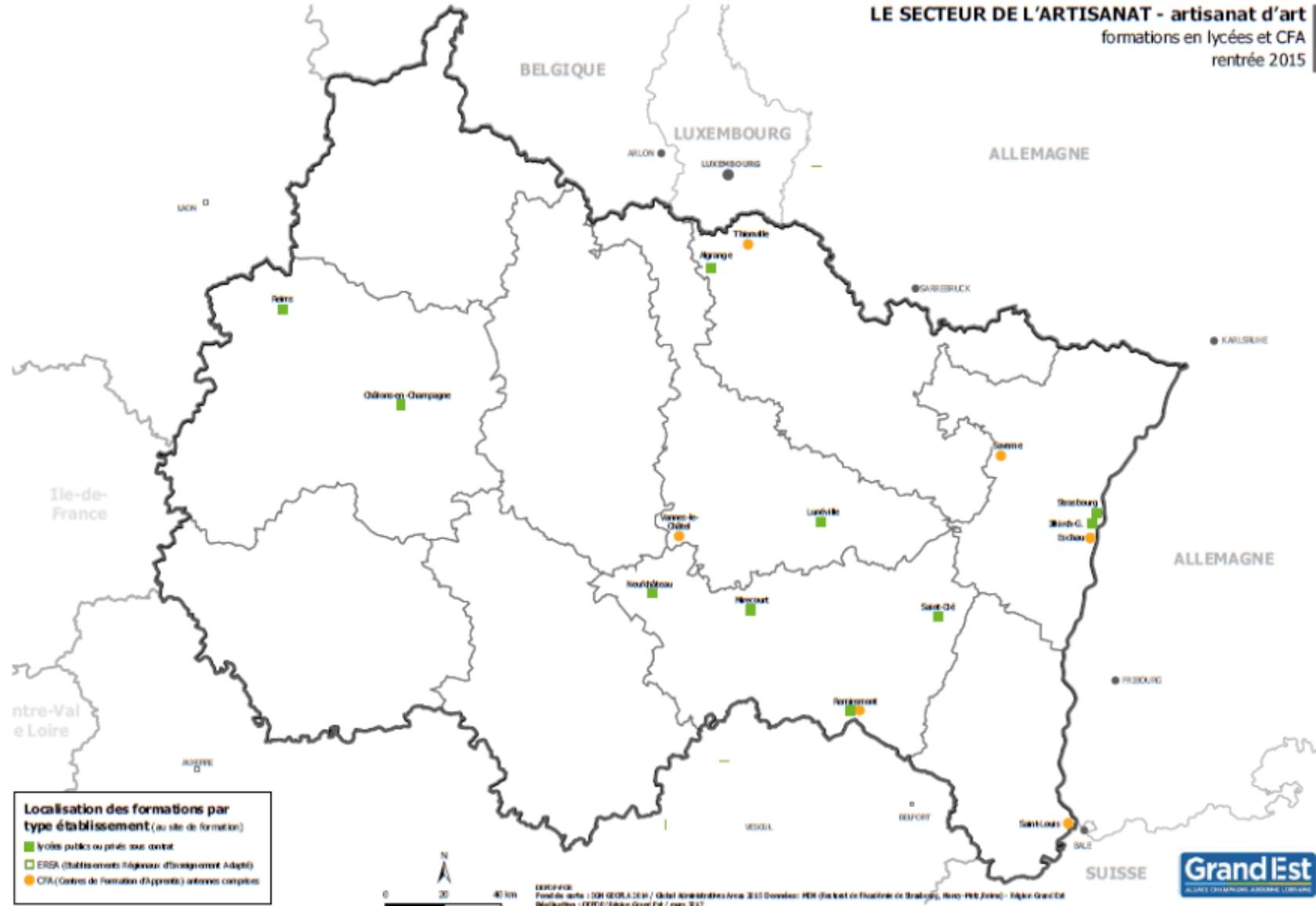
LE SECTEUR DE L'ARTISANAT - Bois, ameublement et textile
formations en lycées et CFA
rentrée 2015



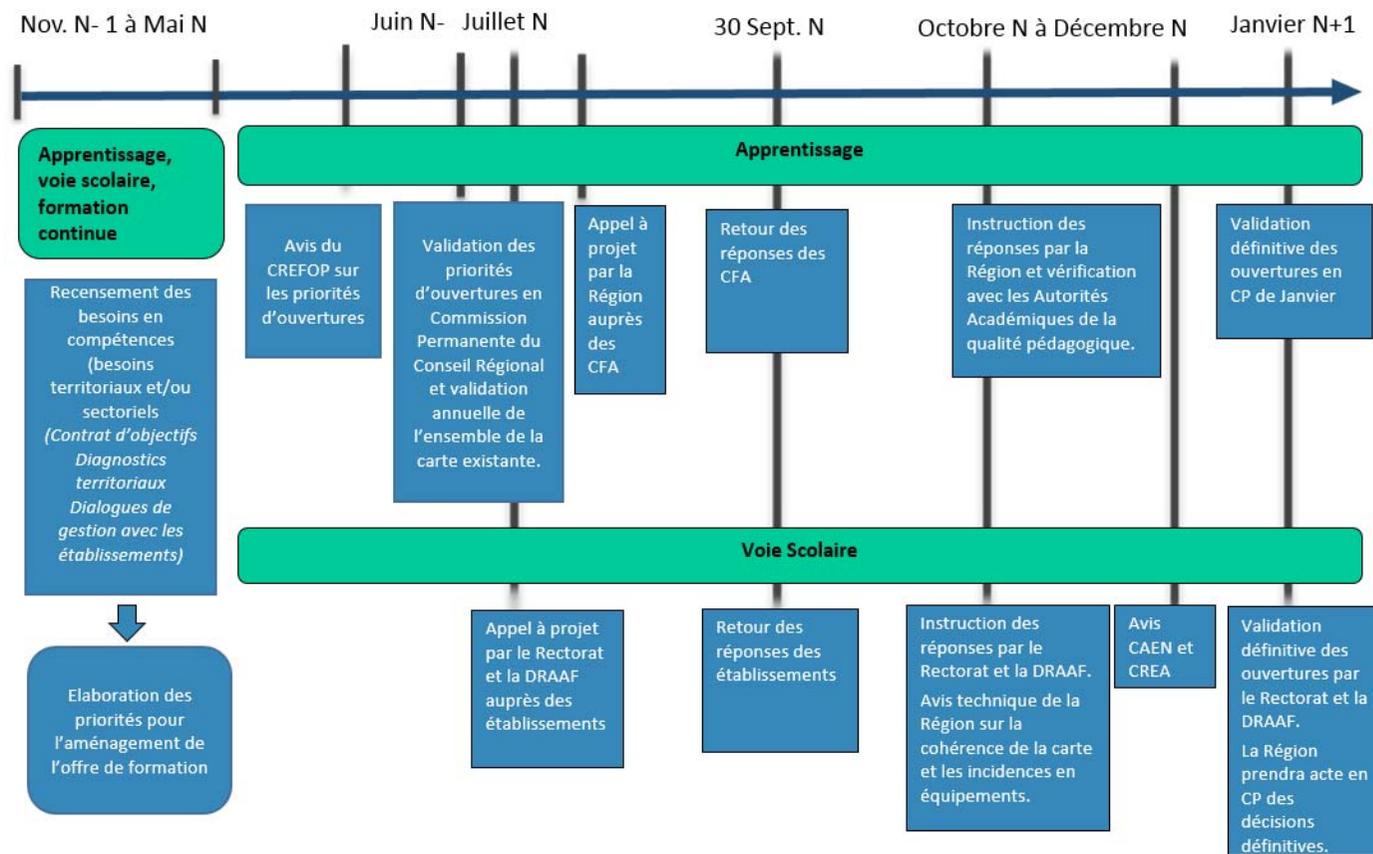
LE SECTEUR DE L'ARTISANAT - artisanat du transport
formations en lycées et CFA
rentrée 2015



LE SECTEUR DE L'ARTISANAT - artisanat d'art
formations en lycées et CFA
rentrée 2015



Annexe 5 : Processus d'aménagement de la carte des formations professionnelles initiales pour la Rentrée N+1



Annexe 6 : Construction de l'offre de formation professionnelle continue à destination des demandeurs d'emploi de la Région Grand Est

Le schéma d'élaboration de l'offre de formation professionnelle continue figure dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) : <http://www.grandest.fr/actions/performance-grand-est/>

En Formation professionnelle continue à destination des demandeurs d'emploi : La Région construit son offre de formation en fonction des besoins en compétences par secteur à l'échelle régionale et territoriale. Elle met en œuvre un plan d'action territorial et sectoriel à l'issue des concertations conduites avec les acteurs locaux d'une part et les branches professionnelles et l'État d'autre part. Ce plan veille à l'équilibre des différentes voies de formation et à la complémentarité des interventions des principaux financeurs partenaires de la Région (Pôle emploi, AGEFIPH et OPCA). Il détermine par territoire et secteur professionnel les actions prioritaires à engager et permet d'avoir une visibilité de la programmation régionale.

L'offre de formation couvre plusieurs des étapes possibles d'un parcours de formation :

- **Une étape préparatoire** pour les publics n'ayant pas le niveau requis pour entrer directement en qualification (confirmation et validation de parcours professionnel, acquisition d'un socle de connaissances et de compétences professionnelles, remise à niveau à visée professionnelle) ;
- **Une étape qualifiante :** Des actions de formation qualifiantes ou professionnalisantes sont proposées aux demandeurs d'emploi, axés sur les métiers qui recrutent au plus proche des territoires.

Deux types de réponses sont possibles :

- **Une réponse structurelle** avec une programmation annuelle pour répondre aux besoins collectifs récurrents. Il s'agit du programme régional de formation.
- **Une réponse conjoncturelle** pour répondre de manière réactive aux sollicitations des entreprises en construisant des parcours de formation sur-mesure avec les entreprises notamment sur les métiers en tension ou nouvelles compétences (formations territorialisées sur mesure, financements individuels) et en sécurisant l'embauche (dispositif FIFE).

Annexe 7 : Plan d'actions prévisionnel 2018-2020 pour les différentes priorités

Plan d'actions prévisionnel COT métiers de l'Artisanat 2018-2020		2017 (actions lancées)	2018	2019	2020
PRIORITÉ 1					
OBJECTIFS					
1- coordonner et harmoniser les travaux d'études	Transmission à l'OREF des données de l'enquête OPAGE 2016	X			
	Établissement de la liste des 1ers indicateurs emploi-formation	X			
	Conventions de partage des données entre signataires		X		
	Identifier collectivement les sources et les données pour approfondir l'analyse		X		
	Définir les indicateurs emploi-formation pour l'observation régionale partagée		X		
	Collecter des données issues de l'observation au titre du Pacte régional Artisanat		X	X	X
2- Disposer d'une observation régionale partagée	Réaliser un état des lieux emploi-formation du secteur de l'Artisanat avec une approche « métiers » avec déclinaison sur les 8 familles de métiers en début et actualisation en fin de COT	X			X
	Réaliser un état des lieux du secteur de l'Artisanat avec une approche « entreprises » avec déclinaison sur les 8 familles de métiers en début et actualisation en fin de COT	X			X
	Cartographier l'offre de formation professionnelle y compris les formations de niveau supérieur de formation initiale	X			
	Exploiter les résultats de l'Enquête OPAGE : analyse par famille de métiers		X		
	Cartographier le tissu économique par grande famille de métiers sur la base du Répertoire des Métiers des CMA départementales		X		
	Organiser annuellement des réunions d'analyse pour s'approprier les données pour l'adaptation de l'offre de formation professionnelle (par branche/famille de métiers)		X	X	X

Plan d'actions prévisionnel COT métiers de l'Artisanat 2018-2020		2017 (actions lancées)	2018	2019	2020
PRIORITÉ 1					
OBJECTIFS					
1- coordonner et harmoniser les travaux d'études	Transmission à l'OREF des données de l'enquête OPAGE 2016	X			
	Établissement de la liste des 1ers indicateurs emploi-formation	X			
	Conventions de partage des données entre signataires		X		
	Identifier collectivement les sources et les données pour approfondir l'analyse		X		
	Définir les indicateurs emploi-formation pour l'observation régionale partagée		X		
	Collecter des données issues de l'observation au titre du Pacte régional Artisanat		X	X	X
2- Disposer d'une observation régionale partagée	Réaliser un état des lieux emploi-formation du secteur de l'Artisanat avec une approche « métiers » avec déclinaison sur les 8 familles de métiers en début et actualisation en fin de COT	X			X
	Réaliser un état des lieux du secteur de l'Artisanat avec une approche « entreprises » avec déclinaison sur les 8 familles de métiers en début et actualisation en fin de COT	X			X
	Cartographier l'offre de formation professionnelle y compris les formations de niveau supérieur de formation initiale	X			
	Exploiter les résultats de l'Enquête OPAGE : analyse par famille de métiers		X		
	Cartographier le tissu économique par grande famille de métiers sur la base du Répertoire des Métiers des CMA départementales		X		
	Organiser annuellement des réunions d'analyse pour s'approprier les données pour l'adaptation de l'offre de formation professionnelle (par branche/famille de métiers)		X	X	X

Plan d'actions prévisionnel COT métiers de l'Artisanat 2018-2020		2017 (actions lancées)	2018	2019	2020
PRIORITÉ 1					
OBJECTIFS					
3- Disposer d'éléments de prospective sur les compétences	Identification des facteurs d'influences engendrant un changement une mutation, ceux conduisant à une inertie du secteur et /ou ses métiers	X			
	Appropriation de l'état des lieux emploi-formation réalisé (cf. point 1.2), des éléments de prospective issus de l'enquête OPAGE et de l'observation menée au titre du PACTE Artisanat		X		
	Veille sur les publications diverses plus générale mentionnant le secteur de l'Artisanat (ISM, U2P, Banque de France, OREF, INSEE, ...)	X	X	X	X
	Refaire un point sur les changements notables en termes de facteurs d'influences conduisant à une mutation ou engendrant une inertie pour le secteur				X

Plan d'actions prévisionnel COT métiers de l'Artisanat 2018-2020		2017 (actions lancées)	2018	2019	2020
PRIORITÉ 2					
OBJECTIFS : Les manifestations régionales au service de la promotion des métiers de l'Artisanat					
1-Organiser annuellement LA manifestation régionale de l'Artisanat	Disposer collectivement d'une vision des manifestations en Grand Est par un état des lieux	X	X		
	Choisir l'évènement régional de l'Artisanat en N-1 en articulation avec les initiatives territoriales	X <i>pour 2018</i>	X <i>pour 2019</i>	X <i>pour 2020</i>	X <i>pour 2021</i>
	Constituer un groupe de travail technique dédié, chargé de la planification, de la réalisation et /ou suivi des différentes étapes du projet, et sa mise en œuvre	X	X	X	X
	Mutualiser les moyens mobilisés, identifiés préalablement, par chaque partenaire pour la réussite de cette manifestation (moyens matériels mis à disposition, équipe pédagogique, outils de communication, kit pédagogique...).	X <i>pour 2018</i>	X <i>pour 2019</i>	X <i>pour 2020</i>	X <i>pour 2021</i>
	Afficher de façon anticipée et visible sur l'évènement en l'inscrivant notamment sur le portail régional ainsi que sur le site des signataires et partenaires	X <i>pour 2018</i>	X <i>pour 2019</i>	X <i>pour 2020</i>	X <i>pour 2021</i>
	Informers les acteurs de l'orientation et préparer les publics à leur venue à la manifestation	X <i>pour 2018</i>	X <i>pour 2019</i>	X <i>pour 2020</i>	X <i>pour 2021</i>
	Communiquer grâce à un message dynamique auprès de tous les publics potentiels en recherche d'orientation ou en reconversion (jeunes ou adultes) ainsi que leurs parents		X <i>pour 2019</i>	X <i>pour 2020</i>	X <i>pour 2021</i>
2-Les sélections régionales des Olympiades des métiers : un outil de promotion des métiers de l'Artisanat	Choisir les métiers hors concours présentés lors des sélections régionales	X <i>pour 2018</i>		X <i>pour 2020</i>	
	Mobiliser les artisans et leurs apprentis et les « ambassadeurs de l'artisanat »	X	X	X	X
	Accompagner les équipes missionnées sur les Olympiades pour la mise en vitrine des métiers hors concours	X <i>pour 2018</i>		X <i>pour 2020</i>	
	Informers les acteurs de l'orientation et préparer les publics à leur venue à la manifestation	X	X	X	X

Plan d'actions prévisionnel COT métiers de l'Artisanat 2018-2020		2017 (actions lancées)	2018	2019	2020
PRIORITÉ 2					
OBJECTIFS : Les manifestations régionales au service de la promotion des métiers de l'Artisanat					
3- Préparer efficacement les publics en amont de leur venue aux manifestations	Réaliser des supports pédagogiques pour mobiliser les acteurs et les publics adaptés à l'Artisanat	X	X		
	Mobiliser les établissements concernés et les équipes pédagogiques (CFA, lycées professionnels, collège...) et les acteurs de l'orientation pour amener des publics	X	X	X	X
	Mobiliser les publics afin qu'ils se rendent aux événements dédiés	X	X	X	X
	Organiser et faciliter le déplacement des publics pour leur venue aux événements		X		

Plan d'actions prévisionnel COT métiers de l'Artisanat 2018-2020		2017 (actions lancées)	2018	2019	2020
PRIORITÉ 2					
OBJECTIFS : Disposer de ressources et de leviers adaptés pour informer les publics					
1-Disposer d'outils d'information sur les métiers actualisés 1-Disposer d'outils d'information sur les métiers actualisés	Réaliser un état des lieux des outils d'information existants sur l'Artisanat		X		
	Définir de façon concertée les outils et messages pertinents pour informer les publics		X		
	Actualiser/adapter les outils ou en concevoir de nouveaux, le cas échéant, en veillant à adapter le message selon la cible et l'utilisation du support		X		
	Communiquer et diffuser largement les supports à l'ensemble des acteurs de l'orientation et de l'insertion			X	X
2- Constituer un réseau d'ambassadeurs de l'artisanat 2- Constituer un réseau d'ambassadeurs de l'artisanat	Constituer, par famille de métiers, un réseau d'ambassadeurs de l'artisanat (artisans en exercice et leurs apprentis)	X	X		
	Mettre à disposition des ambassadeurs de l'artisanat un 1 kit pédagogique		X		
	Mise en relation du réseau des Ambassadeurs de l'Artisanat avec les acteurs de l'orientation : le monde éducatif, les conseillers en évolution professionnelle ...			X	X
3- Professionnaliser les acteurs de l'emploi, de l'orientation et de l'insertion	Organiser chaque année une journée de professionnalisation des acteurs en ciblant une branche de l'artisanat <i>(thématique annuelle à valider)</i>	X les métiers de l'artisanat	X les métiers du service	X les métiers de bouche	X les métiers de la production
	Identifier les besoins en la matière des acteurs afin de proposer une professionnalisation et répondre aux attentes plus spécifiques		<i>selon les besoins</i>	<i>selon les besoins</i>	<i>selon les besoins</i>

Plan d'actions prévisionnel COT métiers de l'Artisanat 2018-2020		2017 (actions lancées)	2018	2019	2020
PRIORITÉ 3					
OBJECTIFS : Définir une offre de formations professionnelles adaptées aux ambitions partagées					
1-Identifier, analyser et adapter l'offre de formation professionnelle initiale et continue par voie de formation et par niveau	Partager et s'appropriier les travaux de la priorité 1 du COT, les éléments de l'enquête OPAGE et ceux de l'observation de l'Artisanat issus du Pacte régional Artisanat (<i>flux de sortants au regard des besoins en recrutement, les résultats l'offre existante : taux d'insertion, enquête de satisfaction (apprenants/entreprises), évolution du nombre de candidatures...</i>)		X	X	X
	Mise en cohérence et complémentarité des voies de formation pour l'aménagement de l'offre et construction de l'offre de formation continue pour les demandeurs d'emploi)		X	X	X
	Cibler annuellement une thématique nécessitant une meilleure articulation			<i>A définir en COFIL</i>	<i>A définir en COFIL</i>
	Faire connaître les possibilités d'adaptation des parcours en lien avec les travaux de l'action 3 - Expérimenter, innover			X	X
2-Développer l'apprentissage	Étudier collectivement les places d'apprentissage non pourvues, offres non satisfaites (Rentrée 2018)		X	X	X
	RDV pour partager sur les difficultés avec une déclinaison par famille de métiers (<i>thématique adaptée aux familles de métiers</i>)			X	X
	Renforcer les partenariats entre la Profession et l'Éducation Nationale y compris avec les Conseillers à l'Enseignement Technique (CET)		X	X	X
	Renforcer, consolider et articuler davantage les mesures pour le choix d'un métier pour sécuriser les parcours des publics			X	
	Informar les entreprises sur les personnes formées afin de faciliter leur insertion professionnelle		X	X	X
3- Expérimenter, innover en d'articuler les parcours de formation	Identifier le socle de compétences commun de spécialisation par métier et les passerelles entre métiers, voies de formation		X	X	
	Accompagner dans leur reconversion professionnelle, les demandeurs d'emploi, inscrits dans les différents ROME "requalification des fichiers"			X	X
	Mener annuellement 1 expérimentation pour consolider les réflexions et hypothèses d'innovation	X	X	X	X
	Engager une dynamique pour développer la Validation des Acquis de l'Expérience			X	X

Plan d'actions prévisionnel COT métiers de l'Artisanat 2018-2020		2017 (actions lancées)	2018	2019	2020
PRIORITÉ 3					
OBJECTIFS : Accompagner le maintien et la montée en compétences chez les professionnels (salariés- non-salariés)					
	Réaliser un état des lieux de l'existant de l'offre de service y compris des outils mobilisables pour les salariés et non-salariés en Grand Est		X		
	Engager un rapprochement avec les OPCA pour chaque famille de métiers pour proposer une offre de formation adaptée et complémentaire		X		
	Identifier les freins à l'enclenchement de la démarche de formation et trouver des solutions			X	
	Promouvoir et communiquer davantage sur les dispositifs de l'ensemble des partenaires au sein des entreprises et auprès des dirigeants (la formation continue, VAE, CEP, Agefiph, RH TPE...)			X	
	Sécuriser le parcours des salariés des SIAE vers les entreprises artisanales			X	
	Accompagner les tuteurs en entreprise				X

Plan d'actions prévisionnel COT métiers de l'Artisanat 2018-2020		2017 (actions lancées)	2018	2019	2020
PRIORITÉ 3					
OBJECTIFS : Accompagner les actions de création-reprise d'entreprises					
Lisibilité de l'offre	Réaliser : - une cartographie de l'offre d'accompagnement proposée sur le territoire Grand Est en précisant les conditions et modalités d'intervention pour les différentes étapes : accompagnement ante-crédation et post-crédation pour tout créateur - un état des lieux de l'offre de formation généraliste ou technique		X		
	Informier et professionnaliser l'ensemble des acteurs, les prestataires de l'offre de service sur l'offre de service mobilisable pour les projets de création-reprise		X		
Une offre de service adaptée et complémentaire entre les intervenants du Grand Est,	Articuler davantage l'accompagnement et l'offre de formation		X	X	
	Proposer une offre de formation articulée avec l'offre de service d'accompagnement (<i>formation pour la création-reprise généraliste, formation spécialisée, spécifique et/ou technique pour l'artisanat, le cas échéant pour la reprise (Gestion, Ressources Humaines...)</i>)		X	X	
	Étude d'impacts des interventions "rénovées"				X

GLOSSAIRE

ADEC	Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences
AGEFIPH	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées
AIO	Accueil – Information – Orientation
ARACT	Action Régionale pour l'amélioration des conditions de travail
CAPEB	Confédération de l'artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CET	Conseiller de l'Enseignement Technique
CGAD	Confédération Nationale de l'Artisanat des métiers de Service et de Fabrication
code ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
COT	Contrat d'Objectifs Territorial
COPIL	Comité de Pilotage
CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat départementale
CRMA	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est
CPRDFOP	Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles
CREFOP	Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles
DCC	Direction de la Connaissance et de la Compétitivité
DEFM	Demandeur d'Emploi en Fin de Mois
DEFOP	Direction de l'Éducation, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi
EDEC	Engagement au Développement des Emplois et des Compétences
FC	Formation continue
FFB	Fédération Française du Bâtiment
FI	Formation initiale
FCIL	Formation Complémentaire d'Initiative Locale
FIFE	Fonds d'Intervention pour la Formation et l'Emploi
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
NAF	Nomenclature d'Activités Française
ONISEP	Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OPACIF	Organisme Paritaire Collecteur Agréé pour le financement du Congé Individuel de Formation
OPAGE	Outil de Prévision de l'Artisanat Grand Est
PCS	Professions et Catégories Socioprofessionnelles
POE	Préparation opérationnelle à l'Embauche
SPRO	Service Public Régional de l'Orientation
SRDEII	Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation
U2P	Union des Entreprises de Proximité
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

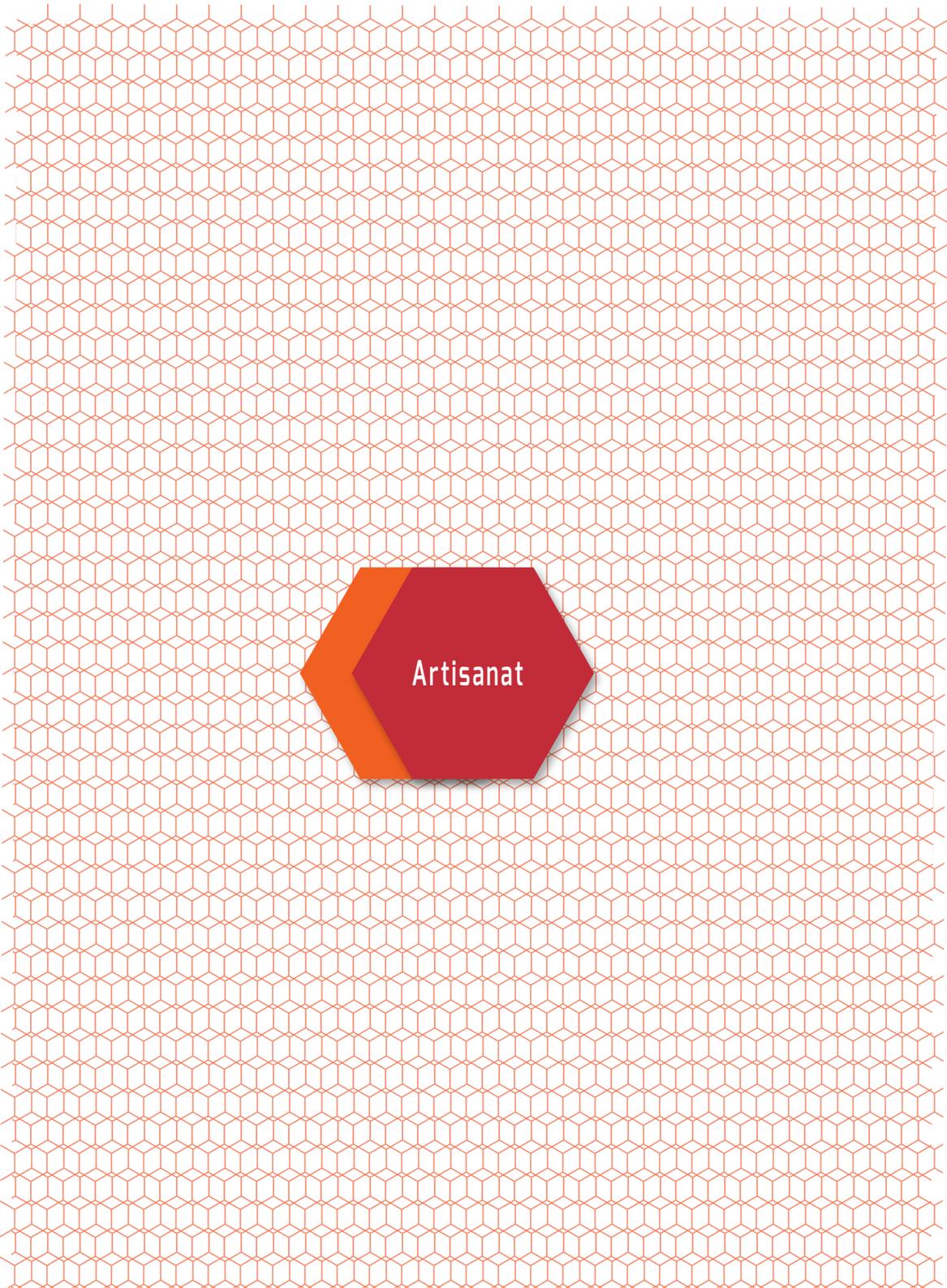
OBJECTIF EMPLOI

Personne à contacter :

Direction de l'Éducation, de la Formation
et de l'Orientation Professionnelles (DEFOP)
Service des Politiques Contractuelles

Chargée de projet COT Artisanat

Véronique PIEDANNA | 03 87 54 32 22
Veronique.piedanna@grandest.fr



Maison de la Région - 1 place Adrien Zeller
BP 91006 - 67070 STRASBOURG Cedex
Tél 03 88 15 68 67

Maison de la Région - 5 rue de Jéricho
CS70441 - 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex
Tél 03 26 70 31 31

Maison de la Région - Place Gabriel Hocquard
CS 81004 - 57036 METZ Cedex 01
Tél 03 87 33 60 00

www.grandest.fr